Conseil Municipal du 21 février 2023

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 21 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 23
- Nombre de Conseillers absents : 6
- Nombre de procurations : 4
- Date de la convocation du Conseil Municipal : Mercredi 15 février 2023

Monsieur Marc Verdier a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	**Présents**	**Excusés**	**Non Excusés**	**Procuration à :**
de FRANÇOIS Béatrice	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma				VALLEJO Annie
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel		X		BREGILLE Jean-Luc
LUTARD Sandrine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
DUPUY Pauline	X			
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane	X			
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Madame le Maire effectue l'appel des présents.

Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022

Jean-Marc FARTHOUAT

Bonsoir, sur le PV, il est écrit que les horaires du TER pour aller à Bordeaux ou à Pessac, c'est à la demi-heure. Je voudrais savoir s'il s'agit de la fréquence ou du temps pour aller à la gare ?

Madame le Maire

De la fréquence.

Jean-Marc FARTHOUAT

Bien, c'est là où je voudrais intervenir, c'est que la fréquence aujourd'hui quand vous prenez la ligne 42.

Madame le Maire

Vous êtes sur quelle page du PV ?

Jean-Marc FARTHOUAT

Au début, lorsque vous avez fait votre première intervention, c'est votre 2ème intervention, c'est la page 2. Vous précisez cela.

Madame le Maire

Je suis en train de rechercher ce qui est écrit Monsieur Farthouat.

Jean-Marc FARTHOUAT

Bien sûr vous pouvez. Nous, cela nous a marqué parce que vous nous avez traité d'oiseaux de mauvais augure, c'est pour cela que cela nous a marqué.

Madame le Maire

Alors je ne l'ai pas sous les yeux, je ne le trouve pas, page 3. Oui voilà le TER.

Jean-Marc FARTHOUAT

C'est un petit peu plus haut, une autre information, "la bonne nouvelle comme prévu à partir d'aujourd'hui le TER depuis Parempuyre..."etc…

Madame le Maire

Oui je ne trouve pas la ligne mais c'est cela effectivement. Sauf si chauffeur manquant, problème de train manquant, grève etc... Mais ce sont la Région et la SNCF qui gèrent les trains, ce n'est pas la ville de Parempuyre.

Jean-Marc FARTHOUAT

Je suis entièrement d'accord mais quand on regarde le rapport qui a été édité de la commission nationale de débat public, je ne lis pas la même chose. La chose que je lis c'est que c'est 2030, il y a un tableau qui dit à partir de 2030 et cela sera une fréquence de toutes les demi-heures jusqu'à Macau. Après une fréquence toutes les 2 heures pour les lignes plus loin et surtout ce qui est important Madame c'est qu'il est précisé que pour mener ce projet il faudra mettre sur la table 200 millions d'euros sur la ligne 42 plus 90 millions d'euros pour l'achat de rames et il y a 2 conditions majeures en plus c'est l'aménagement de la halte ferroviaire de Talence La Médoquine qui est en cours mais aussi ce qui est très important c'est l'opération de régénération de la ligne en 2030 et dans le rapport dont je vous ai parlé de la CNDP page 14 c'est précisé 2030. Il y a un tableau où l'on parle de régénération de la ligne à partir de 2030, d'où effectivement ma question initiale de savoir quelle était la fréquence et je pense

qu'aujourd'hui quand on a dit 2030, on n'est pas très loin du compte.

Madame le Maire

Je vous invite Monsieur Farthouat à relire plus attentivement le rapport de la commission nationale et notamment les documents qui sont sur le site de la Région. On va dire, comme je suis optimiste, que vous avez à moitié raison et à moitié tort, dans le sens où il ne faut pas confondre le RER métropolitain qui s'arrêtera à Macau et le TER. Les investissements que vous avez nommé à hauteur de plus de 200 millions c'est effectivement pour aller jusqu'à la pointe du Médoc. Vous confondez les 2, le RER qui aujourd'hui s'appelle encore TER mais qui s'appellera RER. Je vous invite à relire ce document.

Jean-Marc FARTHOUAT

Je vous confirme que nous n'avons pas la même lecture parce qu'effectivement on ne va pas au même endroit. Moi j'ai lu un rapport qui a été fait par Bordeaux Métropole suite à l'enquête qui a été faite et qui s'est arrêtée au mois de décembre ou fin novembre c'est là où j'ai puisé les documents. On pourra vous les montrer page 14. Je pense que vous les connaissez mais on ne parle pas tout à fait de la même chose.

Madame le Maire

Moi je vous invite là pendant le Conseil à aller sur le site de la SNCF regarder les horaires.

Jean-Marc FARTHOUAT

Madame vous pouvez me faire confiance j'irai.

Marie-Laetitia CHARTIER

Lors du Conseil du mois de novembre, vous nous avez informé que vous alliez au congrès des maires.

Madame le Maire

Alors, attendez, nous sommes sur l'adoption du PV.

Marie-Laetitia CHARTIER

Tout à fait lors de l'adoption du PV, vous vous étiez engagée à nous faire un rapport.

Madame le Maire

Oui mais là nous sommes sur l'adoption PV.

Marie-Laetitia CHARTIER

Donc je poserai à ma question après ? car vous étiez 4 personnes à être présentes là-bas.

Madame le Maire

Nous sommes sur l'adoption du PV, vous pouvez poser votre question après. Peut-être que j'interviendrai même avant que vous ne posiez la question, comme c'était prévu vu que j'ai là le rapport. Donc le PV. A l'unanimité ? Je vous remercie. Et pour vous répondre tout de suite Madame Chartier, vous voyez c'est prévu dans les informations diverses.

Madame le Maire

Donc dans l'ordre du jour puisque je ne l'ai pas fait tout à l'heure. Affaires générales, vous avez des modifications de composition de commissions puisqu'il y a des personnes qui sont parties. Ensuite, vous avez en petite enfance un avenant au contrat de concession de service pour la gestion et l'exploitation d'un multi accueil familial le Petit Prince. La dénonciation du contrat Enfance Jeunesse pour la jeunesse, en vie locale des subventions : à l'UNC, à l'association Art Y Scrap, à l'association Aero Modèle club de Bordes. Et ensuite en finances nous avons une ouverture de crédit par anticipation du

vote du budget, un versement d'une subvention au CCAS, une demande de financement pour la réfection des terrains synthétiques et le rapport d'orientation budgétaire pour 2023.

DEL.2023.02.21-001 : Modification de la composition des commissions municipales permanentes et remplacement de 2 élus au sein de ces commissions

Madame le Maire

Donc en affaires générales, il s'agit comme je viens de vous le dire, de compléter les tableaux des commissions alors il manque 1 ou 2 noms suivant les commissions. Est-ce que vous souhaitez un vote à bulletin secret ?

Jean-Marc FARTHOUAT

Pour les commissions ? Bien sûr que non puisque ce sont des démissionnaires de la liste majoritaire donc c'est ce qui vous concerne directement et pour cela nous ne présenterons pas de candidat puisque de toute façon c'est des gens de votre équipe qui sont partis donc ils sont remplacés naturellement par des gens de votre équipe.

Madame le Maire

Est-ce que nous pouvons faire un vote à main levée ?

Jean-Marc FARTHOUAT

Oui.

Madame le Maire

Je vous en remercie. Donc la première délibération c'est la composition des commissions donc nous avons la commission Urbanisme et Bâtiment Municipaux. Actuellement il y a : Annie Pons, Marc Verdier, Bernard Vince, Jean Luc Brégille, Irma Del Pozo, Jean Michel Seintignan, Jean Marc Farthouat, Stéphane Pigeat. Nous proposons de rajouter Jean François Bric. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie. Pour le développement durable et la biodiversité, il y a aujourd'hui : Jean Luc Brégille, Cathy Durand, Nicole Floirac, Jean François Bric, Irma Del Pozo, Nicky Guilbault, Stéphane Pigeat, Julia Amra. Je vous propose Pauline Dupuy. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6. Commission Sports, il y a actuellement : Marc Verdier, Cathy Durand, Nicole Floirac, Nicky Guilbault, Bernard Vince, Sandrine Lutard, Henri Lagarrigue, Julia Amra. Je vous propose Benjamin Dervieux. Qui est pour ? Qui est Contre ? Qui s'abstient ? 6. Commission Vie locale, vie associative et culture, actuellement il y a : Nicole Floirac, Fabienne Cazabat Martinez, Cathy Durand, Marc Verdier, Nicky Guilbault, Irma Del Pozo, Marie Laetitia Chartier, Julia Amra et je vous propose Benjamin Roze. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 6.

Marie-Laetitia CHARTIER

Excusez-moi, on est 7 avec le pouvoir.

Madame le Maire

Exact, on va rectifier sur les votes précédents. Solidarité Habitat Emploi. Actuellement : Brigitte Saux, Jean François Bric, Fabienne Martinez Cazabat, Annie Vallejo, Emmanuel Delplanque, Nicole Lalanne, Henri lagarrigue, il manque 2 noms. Je vous propose Sandrine Lutard et Annie Pons. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7.

Nicole LALANNE

Concernant cette commission depuis le début de la mandature nous ne nous sommes jamais réunis donc vous ne risquez rien.

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de former des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Le nombre des commissions et le nombre d'élus membres, sont déterminés librement par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, par délibération du 25 mai 2022, a fixé le nombre et la composition des commissions municipales.

Il convient aujourd'hui de compléter le nombre de commissaires au sein de ces commissions suite à la démission de 2 élus municipaux.

Tableaux des commissions à modifier :

URBANISME
BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Annie PONS
Marc VERDIER
Bernard VINCE
Jean-Luc BREGILLE
Irma DEL POZO
Jean-Michel SEINTIGNAN
Jean-Marc FARTHOUAT
Stéphane PIGEAT

Candidat : Monsieur Jean-François Bric

A obtenu : 27 voix

Est élu : Monsieur Jean-François Bric

DÉVELOPPEMENT DURABLE
BIODIVERSITÉ

Jean-Luc BREGILLE
Catherine DURAND
Nicole FLOIRAC
Jean-François BRIC
Irma DEL POZO
Nicky GUILBAULT
Stéphane PIGEAT
Julia AMRA

Candidate : Madame Pauline Dupuy

A obtenu : 20 voix pour et 7 abstentions

Est élue : Madame Pauline Dupuy

SPORT

Marc VERDIER
Catherine DURAND
Nicole FLOIRAC
Nicky GUILBAULT
Bernard VINCE
Sandrine LUTARD
Henri LAGARRIGUE
Julia AMRA

Candidat : Monsieur Benjamin Dervieux

A obtenu : 20 voix pour et 7 abstentions

Est élu : Monsieur Benjamin Dervieux

VIE LOCALE / VIE ASSOCIATIVE
CULTURE

Nicole FLOIRAC
Fabienne CAZABAT-MARTINEZ
Catherine DURAND
Marc VERDIER
Nicky GUILBAULT
Irma DEL POZO
Marie-Laetitia CHARTIER
Julia AMRA

Candidat : Monsieur Benjamin Roze

A obtenu : 20 voix pour et 7 abstentions

Est élu : Monsieur Benjamin Roze

SOLIDARITES / HABITAT

EMPLOI

Brigitte SAUX
Jean-François BRIC
Fabienne MARTINEZ-CAZABAT
Annie VALLEJO
Emmanuel DELPLANQUE
Nicole LALANNE
Henri LAGARRIGUE

Candidates : Madame Annie Pons et Madame Sandrine Lutard

Ont obtenu : 20 voix pour et 7 abstentions

Sont élues : Madame Annie Pons et Madame Sandrine Lutard

DEL.2023.02.21 – 002 : A'URBA – Désignation du représentant de la ville de Parempuyre

Madame le Maire

C'est noté. Délibération 2, est ce que nous continuons le vote à main levée ?

Nicole LALANNE

Une question, est -ce que pour ces commissions-là, le groupe majoritaire joue le jeu de l'ouverture ?

Madame le Maire

C'est à la proportionnelle, c'est la loi.

Nicole LALANNE

D'accord alors nous allons présenter des candidats.

Madame le Maire

Vous allez présenter des candidats à quoi ?

Nicole LALANNE

Les commissions A' Urba, désignation de représentants de la ville etc.. Vous êtes à la libération 2 ?

Madame le Maire

Oui mais là il n'y a pas de proportionnelle.

Nicole LALANNE

C'est pour cela que je voulais savoir si vous étiez prêt à jouer le jeu de l'ouverture. Si nous présentons des candidats, il se peut que notre groupe ait un élu.

Madame le Maire

Il se peut. Tout peut arriver dans la vie. Alors donc là on vote à bulletin secret ou à main levée? J'aimerais vous entendre vous exprimer.

Jean-Marc FARTHOUAT

On va voter à main levée.

Madame le Maire

Je vous remercie. Pour l'A Urba qui est l'agence d'urbanisme qui est une association loi 1901, elle fonctionne avec une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau. Précédemment, c'était Monsieur De Souza qui était représentant de la ville et actuellement donc il y a un poste et je vous propose Béatrice de François puisque c'est en lien avec l'urbanisme. Est-ce que vous avez un candidat ?

Nicole LALANNE

Notre groupe présente Julia Amra.

Madame le Maire

D'accord. Pour Julia Amra, qui est pour ? 7 votes. Pour Béatrice de François ? le reste. Je vous remercie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 ;
Vu les statuts de l'agence d'urbanisme A'URBA ;

L'association A'URBA est une association loi 1901 déclarée en 1969 qui relève d'un statut privé dont les membres sont des entités publiques ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement.

L'A'URBA fonctionne avec une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau. Ces instances votent le programme général d'activités et contrôlent les résultats. En tant que membre de l'A'URBA et suite à la démission de l'élu précédemment représentant au sein de cette instance, il convient de désigner un nouveau représentant.

Le Conseil Municipal,
ayant recueilli les candidatures,

Sont candidates et ont obtenu les suffrages suivants :

Madame Béatrice de François (Vivons Parempuyre)	20
Madame Julia Amra (Parempuyre Avenir)	7

Béatrice de François a été élue pour représenter la ville de Parempuyre à l'A'Urba.

DEL.2023.02.03 – 003 : Société Publique Locale - La Fabrique de Bordeaux Métropole – Désignation du représentant de la ville de Parempuyre

Madame le Maire

Pour la délibération 3, la SPL qui est la Fabrique de Bordeaux Métropole, il faut là aussi un représentant. Vous avez un ou une candidate ?

Nicole LALANNE

Stéphane Pigeat.

Madame le Maire

D'accord. Je vous propose Béatrice de François. Stéphane Pigeat qui est pour? 7. Pour Béatrice de François ? Je vous remercie.

La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab), société publique locale, a été créée en 2012 à l'initiative de Bordeaux Métropole alors Communauté Urbaine de Bordeaux et avec l'ensemble des communes la constituant.
Bordeaux Métropole a confié à La Fab dès la mi-2012 un marché de prestations et d'études pour la mise en œuvre opérationnelle du programme Habiter, s'épanouir – *50 000 logements accessibles par nature*.
Par ailleurs, Bordeaux Métropole a confié à La Fab un second marché de prestations et d'études pour la mise en œuvre opérationnelle du programme Entreprendre, travailler dans la métropole, programme qui vise à produire une offre foncière et immobilière à vocation économique, diversifiée et bien répartie sur le territoire.
Ces deux programmes se déclinent en 4 missions :

- **Appui** à la collectivité pour l'animation et la coordination des deux programmes
- **Mise en œuvre** et suivi des ilots et des ilots témoins
- **Préparation** de l'engagement d'opérations d'aménagement et engagement des premières acquisitions
- **Acquisition et portage foncier** sur un objectif à court ou moyen terme en préfiguration des opérations d'aménagement et de production de logements et de locaux d'entreprise confiées par Bordeaux Métropole et inscrites au programme de travail de La Fab.

Le Conseil d'administration est composé de 18 sièges dont 10 sont détenus par Bordeaux Métropole. Les 3 communes les plus peuplées (Bordeaux, Mérignac et Pessac) disposent d'un siège chacune. Les autres communes constituent une assemblée spéciale qui désigne 5 membres.

La ville de Parempuyre en tant qu'actionnaire de la SPL doit désigner un représentant titulaire au sein de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale. L'élu représentant dans cette instance ayant démissionné, il convient donc d'élire un nouveau représentant.

Le Conseil Municipal,
ayant recueilli les candidatures,

Sont candidats et ont obtenu les suffrages suivants :

Madame Béatrice de François (Vivons Parempuyre)	20
Monsieur Stéphane Pigeat (Parempuyre Avenir)	7

Béatrice de François est élue pour représenter la ville de Parempuyre à la SPL la Fabrique Locale de Bordeaux Métropole.

DEL.2023.02.21 – 004 : Association Marchés Publics d'Aquitaine – Modification des représentants de la Ville de Parempuyre

Madame le Maire

L'Association des Marchés Publics d'Aquitaine, il faut un suppléant puisque le titulaire est Benjamin Dervieux. En suppléant vous avez un candidat ?

Nicole LALANNE

Jean-Marc Farthouat.

Madame le Maire

Moi je vous propose Thierry Pialleport. Jean Marc Farthouat qui est pour ? 7. Thierry Pialleport qui est pour ? 20. Je vous remercie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 ;
Vu les statuts de l'Association Marché Publics d'Aquitaine ;

L'Association Marchés Publics d'Aquitaine a pour objet de fournir à ses membres une plateforme de dématérialisation des Marchés Publics ainsi qu'un service de centrale d'achat.

Par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a élu, un titulaire Monsieur Benjamin Dervieux, et un suppléant Monsieur Bernard de Souza, pour représenter la Ville au sein de cette instance. L'élu suppléant ayant démissionné, il convient à présent de le remplacer.

Le Conseil Municipal,
ayant recueilli les candidatures,

Sont candidats et ont obtenu les suffrages suivants :

Monsieur Thierry Pialleport (Vivons Parempuyre)	20
Monsieur Jean Marc Farthouat (Parempuyre Avenir)	7

Monsieur Thierry Pialleport est élu pour représenter la ville de Parempuyre en tant que suppléant auprès de l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine.

Les représentants de la ville de Parempuyre auprès de l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine sont Monsieur Benjamin Dervieux (Titulaire) et Monsieur Thierry Pialleport (Suppléant).

DEL.2023.02.21 - 005 : Agence technique départementale « Gironde Ressources » - Désignation des représentants pour la Ville de Parempuyre

Madame le Maire

Délibération 5, l'agence technique départementale Gironde Ressources, il faut un titulaire et un suppléant. Vous avez des candidats ?

Nicole LALANNE

Marie Laetitia Chartier en titulaire et Nicole Lalanne en suppléante.

Madame le Maire

Pour notre groupe majoritaire, je vous propose Nicky Guilbault en titulaire et Béatrice de François en suppléante. Marie Laetitia Chartier et Nicole Lalanne, qui est pour ? 7. Pour Nicky Guilbault et Béatrice de François ? 20. Je vous remercie.

Les départements, les communes et les établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale.

Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI qui le souhaitent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant afin de siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources.

Le Conseil Municipal,

ayant recueilli les candidatures,

Sont candidates et ont obtenu les suffrages suivants :

Titulaire : Madame Nicky Guilbault (Vivons Parempuyre)	20
Suppléante : Madame Béatrice de François (Vivons Parempuyre)	20
Titulaire : Madame Marie Laetitia Chartier (Parempuyre Avenir)	7
Suppléante : Madame Nicole Lalanne (Parempuyre Avenir)	7

Madame Nicky Guilbault, titulaire et Madame Béatrice de François, suppléante, sont élues pour représenter la ville de Parempuyre au sein de Gironde Ressources.

DEL.2023.02.21 – 006 : Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) – Modification de la composition de la C.A.O

Madame le Maire

Nous continuons à main levée, vous m'arrêtez si vous n'êtes pas d'accord. La commission d'appel d'offres, il y a une modification. Réglementairement vous savez que c'est 5 titulaires et 5 suppléants donc actuellement dans les titulaires nous avons Benjamin Dervieux, Sandrine Lutard, Irma Del Pozo, Benjamin Roze, et Stéphane Pigeat. Actuellement en suppléants, il y a Cathy Durand, Marc Verdier, Henri Lagarrigue donc je vous propose Nicky Guilbault et Annie Pons pour compléter la liste des suppléants. Est-ce que vous avez des candidats ?

Nicole LALANNE

Nos candidats sont déjà dans les commissions puisque c'est à la proportionnelle donc pour la délibération 6 et la délibération 7, c'est vos majoritaires qui sont absents.

Madame le Maire

D'accord donc pour la 6 Nicky Guilbault et Annie Pons. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 7.

Par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal à élu les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants afin de composer la Commission d'Appel d'Offres. 2 élus suppléants ayant démissionné, il convient de les remplacer.

Titulaires :	Suppléants :
-Benjamin Dervieux	- Catherine Durand
- Sandrine Lutard	- Marc Verdier
- Irma Del Pozo	-
- Benjamin Roze	-
- Stéphane Pigeat	- Henri Lagarrigue

Le Conseil Municipal,

ayant recueilli les candidatures,

Sont candidates et ont obtenu les suffrages suivants :

Madame Nicky Guilbault	20 pour / 7 abstentions
Madame Annie Pons	20 pour / 7 abstentions

Madame Nicky Guilbault et Madame Annie Pons sont élues en tant que suppléantes au sein de la commission d'appel d'offres (C.A.O).

DEL.2023.02.21 – 007 : Commission de Délégation de Service Public – Modification de la composition de la commission D.S.P

Madame le Maire

Pour la délibération 7, nous proposons Nicole Floirac et Annie Pons. Qui est pour ? Qui s'abstient ? 7.

Par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a élu les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants afin de composer la Commission de délégation de service public. 2 élus suppléants ayant démissionné, il convient de les remplacer.

Titulaires :	Suppléants :
- Brigitte Saux	- Catherine Durand
- Emmanuel Delplanque	- Marc Verdier
- Irma Del Pozo	-
- Bernard Vince	-
- Nicole Lalanne	- Jean-Marc Farthouat

Le Conseil Municipal,
ayant recueilli les candidatures,

Sont candidates et ont obtenu les suffrages suivants :

Madame Nicole Floirac	20 pour / 7 abstentions
Madame Annie Pons	20 pour / 7 abstentions

Madame Nicole Floirac et Madame Annie Pons sont élues en tant que suppléantes au sein de la commission de délégation de service public (D.S.P).

DEL.2023.02.21-008 : Délibération portant création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Madame le Maire

Il faut délibérer pour créer la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Ensuite il y aura un arrêté avec 4 élus majoritaires, un élu d'opposition, 2 représentants des associations de personnes handicapées, 3 représentants des associations d'usagers. Il s'agit simplement de voter pour créer la commission communale. Qui est pour ?

Marie-Laetitia CHARTIER

J'avais une question parce que j'ai eu la chance il y a plusieurs années de faire partie de cette commission qui n'a jamais été réunie. Je parle de cela, il y a plus d'une dizaine d'années donc je voulais savoir si il y avait un programme qui était prévu pour cette commission ?

Madame le Maire

Alors si nous la créons, le programme ne peut pas être prévu avant que la commission ne soit créée. Par contre, sur le mandat précédent, c'est Jean-Michel Seintignan qui s'en occupait particulièrement bien et qui a très bien travaillé sur beaucoup de choses et je pense que vous ne pouvez pas dire que rien ne s'est passé.

Marie-Laetitia CHARTIER

J'ai juste dit, Madame le Maire, qu'il n'y avait pas eu de réunion. Mettez bien les bons mots sur les bons endroits. Merci.

Madame le Maire

Qui est pour la création de cette commission ? L'unanimité. Je vous remercie.

L'article L2143-3 Code Général des Collectivités Territoriales indique que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission est consultative et exerce quatre missions principales :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,

- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Les modalités d'organisation, d'intervention et de fonctionnement de la commission seront précisées par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Décide** de créer la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.
- **Désigne** la composition de ladite commission comme suit : 4 élus majoritaires, 1 élu d'opposition, 2 représentants des associations de personnes handicapées, 3 représentants des associations d'usagers.

DEL.2023.02.21-009 : Délibération portant composition des élus au Comité Social Territorial

Madame le Maire

Nous allons délibérer pour fixer le nombre de représentants au comité social territorial. Le nombre est de 5 compte tenu des délibérations précédentes et 5 suppléants, donc là il s'agit simplement de fixer le nombre. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 DU 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés,

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 07 juin 2022 fixant à 5 le nombre des représentants titulaires et 5 le nombres des représentants suppléants du personnel au Comité Social Territorial, instituant le paritarisme entre le collège des élus et celui des représentants du personnel,

Considérant qu'il appartient de désigner parmi les membres de l'organe délibérant, les représentants élus formant le collège des élus du Comité Social Territorial commun à la Commune et au CCAS.

Considérant que le mandat des représentants élus au Comité Social Territorial prend fin en même temps que le mandat électif des représentants du personnel, et qu'il convient par suite de procéder à leur remplacement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Décide** de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du collège des élus au Comité Social Territorial (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Madame le Maire – 18h50

Je vais être obligé de m'absenter 10 minutes donc Benjamin Dervieux va assurer la présidence de cette séance en mon absence et je l'en remercie. Je reviens tout de suite.

DEL.2023.02.21-010 : Avenant au contrat de concession de service pour la gestion et l'exploitation d'un multi-accueil familial « Le Petit Prince »

Benjamin DERVIEUX

Bonsoir à tous, à l'ordre du jour, nous sommes appelés maintenant à parler de l'avenant au contrat de concession de service pour la gestion et l'exploitation du multi accueil familial Le Petit Prince et je vais laisser la parole à Madame Saux.

Brigitte SAUX

Comme vous le savez tous, la ville de Parempuyre a confié à la société Eponyme la gestion et l'exploitation d'un multi accueil de 24 places en accueil collectif et de 5 places en accueil familial. Il est situé 1 allée Jean Métayet. Les termes du contrat d'affermage ont été approuvés en séance du conseil municipal du 4 juillet 2022. La durée du contrat est de 4 années à compter du 11 juillet 2022. Un nouvel élément en provenance de la société Eponyme a été communiqué la ville, à savoir le changement de statut de l'entreprise. Il vous est par conséquent proposer d'acter par voie d'avenant les modifications ci-dessous apportées au contrat.

Par courrier en date du 21 novembre 2022, la société Eponyme informe Madame le Maire que la société évolue en intégrant le champ de l'économie sociale et solidaire et créer Eponyme Prime Enfance. La société Eponyme, délégataire initial, cède totalement le contrat de concession à la société Eponyme Prime Enfance. Cette opération de réorganisation interne n'est pas de nature à impacter l'exécution du contrat. La nouvelle société justifie de capacités économique, financière, technique et professionnelle équivalentes.

La société Eponyme Prime Enfance disposera de tous les moyens nécessaires à la poursuite de l'exécution du contrat dans les conditions prévues initialement et se verra renforcée dans sa position avec un statut d'entreprise de l'économie sociale et solidaire. L'avenant a pour objet d'accepter la cession du contrat et le changement de délégataire au profit de la société Eponyme Prime Enfance dans les conditions précisées ci-dessus. La société Eponyme Prime Enfance se substitue donc à la société Eponyme SAS dans tous ses droits et obligations nées dudit contrat de concession. Cette modification est sans incidence financière.

Donc, vu la délibération portant sur le choix du mode de gestion de l'accueil collectif et familial Le Petit Prince en date du 22 février 2021, la délibération en date du 4 juillet 2022 portant sur l'approbation du choix du délégataire pour l'exploitation et la gestion du multi accueil collectif et familial Le Petit Prince, la commission municipale de délégation de service public du 31 janvier 2023, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant au contrat de concession de service tel que annexé à la présente et d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant au contrat de concession

de service. A savoir que c'est une décision interne et que cela n'impacte en aucun cas le fonctionnement qu'il y a entre nous et la société.

Benjamin DERVIEUX

Merci Madame Saux donc pour faire simple le délégataire change de statut et de nom et donc pour pouvoir mettre à jour nos contrats c'est l'avenant qui est proposé aujourd'hui sans aucune autre modification du contrat. Avez -vous des questions ?

Nicole LALANNE

Une observation simplement, je pense que si les critères de l'ESS sont respectés et je pense que ce sera positif pour nous- mêmes d'ailleurs, pour l'activité de l'entreprise et sur le plan social également.

Brigitte SAUX

Cela nous permettra effectivement d'évoluer positivement et avec davantage d'aides financières de leurs partenaires.

Benjamin DERVIEUX

D'autres remarques, d'autres questions ? Je passe au vote ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? A l'unanimité.

La Ville de Parempuyre a confié à la SAS Eponyme la gestion et l'exploitation d'un multi-accueil de 24 places en accueil collectif, et 5 places en accueil familial, situé 1 All. Jean Metayet.

Les termes du contrat d'affermage ont été approuvés en séance de conseil municipal du 4 juillet 2022. La durée du contrat est de quatre années à compter du 11 juillet 2022.

Un nouvel élément provenant de la SAS Eponyme a été communiqué à la Ville de Parempuyre, à savoir un changement de statut de l'entreprise.

Il vous est par conséquent proposé d'acter par voie d'avenant les modifications ci-dessous apportées au contrat.

<u>Changement de délégataire et cession du contrat :</u>

Par courrier en date du 21 novembre 2022, la société EPONYME SAS informe Madame le Maire que la société évolue en intégrant le champ de l'économie sociale et solidaire et crée EPONYME PRIME ENFANCE. La société EPONYME, délégataire initial, cède totalement le contrat de concession à la société EPONYME PRIME ENFANCE. Cette opération de réorganisation interne n'est pas de nature à impacter l'exécution du contrat. La nouvelle société justifie de capacités économiques, financières, techniques et professionnelles équivalentes.

La société EPONYME PRIME ENFANCE disposera de tous les moyens nécessaires à la poursuite de l'exécution du contrat dans les conditions prévues initialement et se verra renforcée dans sa position avec un statut d'entreprise de l'ESS.

L'avenant a pour objet d'accepter la cession du contrat et le changement de délégataire au profit de la société SAS EPONYME PRIME ENFANCE, dans les conditions précisées ci-dessus. La société SAS EPONYME PRIME ENFANCE se substitue à la société EPONYME SAS dans tous ses droits et obligations nés du dit contrat de concession.

Cette modification est sans incidence financière.

VU :

- la délibération portant sur le choix du mode de gestion de l'accueil collectif et familial Le Petit Prince en date du 22 février 2021,

- la délibération en date du 4 juillet 2022 portant sur l'approbation du choix du délégataire pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil collectif et familial « Le Petit Prince »,

- la Commission municipale Délégation de service public du 31 janvier 2023 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant au contrat de concession de service tel qu'annexé à la présente

- d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant au contrat de concession de service.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Approuve** l'avenant au contrat de concession de service tel qu'annexé à la présente.

- **Autorise** Madame le Maire à signer ledit avenant au contrat de concession de service.

DEL.2023.02.21-011 : Dénonciation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG)

Benjamin DERVIEUX

Délibération numéro 11, dénonciation du contrat Enfance jeunesse et signature d'une convention territoriale globale, je laisse la parole Madame Turbé.

Roselyne TURBE

Par délibération en date du 4 novembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de la Gironde pour une durée maximale de quatre ans en signant une convention d'objectifs et de financement, le « Contrat Enfance Jeunesse » (C.E.J) à compter du 1er janvier 2019.

Le Contrat Enfance Jeunesse a permis notamment à la Ville de Parempuyre de poursuivre des actions concourant à l'amélioration de l'accueil des enfants de moins de six ans sur son territoire et à développer son offre de loisirs collectifs pour la tranche d'âge 6 – 17 ans, le co-financement de postes de coordination (jeunesse) et le financement de formations BAFA.

Cependant, depuis la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée entre la CAF et l'État, les C.E.J. ont évolué vers un nouveau dispositif nommé « Convention Territoriale Globale » (C.T.G). Cette convention constitue désormais le cadre général de contractualisation entre les Caisses d'Allocations Familiales et les collectivités locales, et a pour vocation d'intégrer l'ensemble des dispositifs et financements apportés par la branche famille sur les territoires.

L'objectif du dispositif est de développer des actions pertinentes en faveur des familles et des habitants sur l'ensemble du territoire, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités et en fonction des priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention : la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie.

Par ailleurs, la plupart des champs que couvrira ce diagnostic partagé sont communs avec l'analyse des besoins sociaux (A.B.S), qui doit être réalisée régulièrement par la collectivité afin de mieux connaître les besoins de la population et de proposer des actions pour y répondre. Aussi le diagnostic préalable à la C.T.G permettra-t-il de réaliser concomitamment une A.B.S.

Le travail de diagnostic partagé et la définition des priorités d'actions seront menés au cours de l'année 2023, et le plan d'actions qui en découlera sera réalisé jusqu'en 2026 en fonction des priorités retenues. La Convention Territoriale Globale sera établie et rédigée conjointement entre les parties d'ici la fin d'année 2023. Une gouvernance partagée est organisée autour d'un comité de pilotage, d'un comité technique et de groupes de réflexion thématiques. L'animation de la démarche et du dispositif est confiée à un « chargé de coopération C.T.G », qui s'appuiera sur des coordinateurs petite enfance, enfance et jeunesse.

Les financements de la C.T.G seront versés par le biais de « bonus territoire », permettant d'alléger les charges de gestion générées par nos conventionnements, d'harmoniser et simplifier les financements et de faire bénéficier des bonus territoires à tous les équipements cofinancés par la collectivité, tout en garantissant un maintien des financements précédemment versés dans le cadre du C.E.J. (la Prestation de Service Enfance Jeunesse ou P.S.E.J).

Par conséquent, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde propose à la Ville de dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse et d'intégrer la C.T.G, afin qu'elle puisse bénéficier de ces nouveaux dispositifs plus avantageux avec rétroactivité au 1er janvier 2023. Il est proposé au conseil municipal de dénoncer le contrat Enfance Jeunesse conclu avec la caisse d'allocations familiales au 31 décembre 2022, de s'engager dans la démarche de la convention globale pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 prévoyant l'évolution des financements vers les bonus territoires de la CTG à compter du 1er janvier 2023, d'autoriser la signature et l'exécution de la convention territoriale, d'autoriser le recours à un cabinet pour la réalisation du diagnostic, d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

Benjamin DERVIEUX

Merci Mme Turbé donc pour simplifier on passe du Contrat Enfance Jeunesse au CTG, Convention Territoriale Globale à la demande de la CAF et cela sera plus avantageux pour nous. Avez-vous des questions ?

Nicole LALANNE

Non là aussi une observation, je pense que tel que l'on nous l'a présenté, les champs d'action vont être montés ce qui n'est pas plus mal. On va mieux cibler les besoins, c'est aussi un point positif et d'autre part je pense que le fait de rapprocher certaines activités de certains services tels que le CCAS, on parlait d'enfance jeunesse je pense que cela rendra les actions plus cohérentes et plus efficaces.

Benjamin DERVIEUX

D'autres questions, d'autres remarques ? Non. Je propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Par délibération en date du 4 novembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de la Gironde pour une durée maximale de quatre ans en signant une convention d'objectifs et de financement, le « Contrat Enfance Jeunesse » (C.E.J) à compter du 1er janvier 2019.

Le Contrat Enfance Jeunesse a permis notamment à la Ville de Parempuyre de poursuivre des actions concourant à l'amélioration de l'accueil des enfants de moins de six ans sur son territoire et à développer son offre de loisirs collectifs pour la tranche d'âge 6 – 17 ans, le co-financement de postes de coordination (jeunesse) et le financement de formations BAFA.

Cependant, depuis la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée entre la CAF et l'État, les

C.E.J. ont évolué vers un nouveau dispositif nommé « Convention Territoriale Globale » (C.T.G). Cette convention constitue désormais le cadre général de contractualisation entre les Caisses d'Allocations Familiales et les collectivités locales, et a pour vocation d'intégrer l'ensemble des dispositifs et financements apportés par la branche famille sur les territoires.

L'objectif du dispositif est de développer des actions pertinentes en faveur des familles et des habitants sur l'ensemble du territoire, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités et en fonction des priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention : la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie.

Par ailleurs, la plupart des champs que couvrira ce diagnostic partagé sont communs avec l'analyse des besoins sociaux (A.B.S), qui doit être réalisée régulièrement par la collectivité afin de mieux connaître les besoins de la population et de proposer des actions pour y répondre. Aussi le diagnostic préalable à la C.T.G permettra-t-il de réaliser concomitamment une A.B.S.

Le travail de diagnostic partagé et la définition des priorités d'actions seront menés au cours de l'année 2023, et le plan d'actions qui en découlera sera réalisé jusqu'en 2026 en fonction des priorités retenues. La Convention Territoriale Globale sera établie et rédigée conjointement entre les parties d'ici la fin d'année 2023. Une gouvernance partagée est organisée autour d'un comité de pilotage, d'un comité technique et de groupes de réflexion thématiques. L'animation de la démarche et du dispositif est confiée à un « chargé de coopération C.T.G », qui s'appuiera sur des coordinateurs petite enfance, enfance et jeunesse.

Les financements de la C.T.G seront versés par le biais de « bonus territoire », permettant d'alléger les charges de gestion générées par nos conventionnements, d'harmoniser et simplifier les financements et de faire bénéficier des bonus territoires à tous les équipements cofinancés par la collectivité, tout en garantissant un maintien des financements précédemment versés dans le cadre du C.E.J. (la Prestation de Service Enfance Jeunesse ou P.S.E.J).

Par conséquent, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde propose à la Ville de dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse et d'intégrer la C.T.G, afin qu'elle puisse bénéficier de ces nouveaux dispositifs plus avantageux avec rétroactivité au 1er janvier 2023.

Vu la délibération du 4 novembre 2019, relative à la signature du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Ville de Parempuyre,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie scolaire/Jeunesse du 08 février 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

– de dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J) conclu avec la Caisse d'allocations familiales au 31 décembre 2022,

- de s'engager dans la démarche de la Convention Territoriale Globale (C.T.G) pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026, prévoyant l'évolution des financements vers les « bonus territoire » de la C.T.G à compter du 1er janvier 2023,

- d'autoriser la signature et l'exécution de la Convention Territoriale Globale,

- d'autoriser le recours à un Cabinet pour la réalisation du diagnostic,

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Dénonce** le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J) conclu avec la Caisse d'allocations familiales au 31 décembre 2022,
- **S'engage** dans la démarche de la Convention Territoriale Globale (C.T.G) pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026, prévoyant l'évolution des financements vers les « bonus territoire » de la C.T.G à compter du 1er janvier 2023,
- **Autorise** la signature et l'exécution de la Convention Territoriale Globale,
- **Autorise** le recours à un Cabinet pour la réalisation du diagnostic,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

DEL.2023.02.21-012 : Association Union Nationale des Combattants de Parempuyre – demande de subvention exceptionnelle

Benjamin DERVIEUX

Pour la délibération numéro 12, je passe la parole à Madame Guilbault.

Nicky GUILBAULT

Demande de subvention exceptionnelle pour l'UNC. L'association a participé à l'organisation des journées du Patrimoine 2022 par l'animation de cérémonies avec l'apport de véhicules d'époque et de personnels en uniforme. Le coût des différentes animations s'élève à 1 792 euros. L'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros pour l'aider à couvrir les frais de décorations, de gerbes et les différents objets militaires.

Benjamin DERVIEUX

Avez-vous des questions ?

Marie-Laetitia CHARTIER

Lors de la commission, vous vous posiez des questions notamment par rapport à la demande de subvention exceptionnelle. Au vu de la délibération, vous avez eu les informations complémentaires ? Est ce que vous avez partagé votre avis concernant l'achat des décorations notamment ?

Nicky GUILBAULT

Monsieur Briteau nous a fait parvenir hier par le biais de la Vie Locale, un résumé des frais qu'ils ont eu. Il doit également nous faire parvenir les factures demain. Mais là ils ont bien détaillé au niveau de ce qu'ils avaient fait. Il y avait surtout des plaques funéraires mais pour les membres de leur association qui ne sont plus très jeunes et qui parfois n'ont pas de famille. Il y avait également l'entretien des tenues du musée qui passent au pressing et je ne pense pas que le prix soit le même que pour des vêtements ordinaires. Et en précisant bien que l'argent qu'ils ont sur leur compte sert à gérer toutes ces choses-là, c'est une avance pour leurs dépenses pour l'année, puisque le loto se tient tous les

ans au mois d'octobre.

Marie-Laetitia CHARTIER

Vous aviez parlé d'une possibilité de grouper certains achats avec la commune notamment ou le même fournisseur.

Nicky GUILBAULT

Oui je n'en ai pas encore parlé avec Monsieur Briteau mais c'est à voir. Monsieur Verdier regardera avec Monsieur Briteau si cela les intéresse.

Benjamin DERVIEUX

D'autres remarques, d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote de cette subvention d'un montant de 500 euros pour l'Union Nationale des Combattants de Parempuyre. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? L'unanimité.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vue l'avis favorable de la commission vie locale du 09 février 2023 ;

L'association UNC PAREMPUYRE créée le 03 décembre 2009 est une association conventionnée avec la Ville de Parempuyre. L'association a pour objet de maintenir dans l'intérêt supérieur du pays les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie et notamment ceux qui ont vocation à relever de l'organisme officiel en charge des anciens combattants et victimes de guerre.

L'association UNC PAREMPUYRE a participé à l'organisation des journées du patrimoine 2022 par l'animation de cérémonies avec l'apport de véhicules d'époque et de personnels en uniforme.

Le coût des différentes animations s'élève à 1 792€.

L'association UNC PAREMPUYRE sollicite donc une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ pour l'aider à couvrir les frais de décoration, de gerbes et les différents objets militaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Décide** d'accorder une subvention d'un montant de 500 €uros à l'association UNC PAREMPUYRE.
- **D'inscrire** cette dépense au compte 65 748 – 024.

DEL.2023.02.21-013 : Association Art Y Scrap –demande de subvention exceptionnelle

Benjamin DERVIEUX

Je laisse la parole à Madame Guilbault pour la délibération numéro 13.

Nicky GUILBAULT

L'association Art Y Scrap, pour son marché des créateurs, nous demande une aide de 320 euros pour combler un peu les déficits qu'ils ont. Alors, cette année c'est vrai qu'ils ont perdu beaucoup d'adhérents donc leur association n'a pratiquement plus de revenus au niveau de la subvention annuelle et puis ils ont eu des gros soucis parce qu'ils ne nous ont même pas fourni le dossier, entre les personnes qui étaient malades et les dossiers qui étaient mal regroupés donc ils nous demandent une aide de 320 euros pour combler leur manque.

Benjamin DERVIEUX

Avez -vous des questions ? Je vous propose de passer au vote pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 320 euros pour l'association Art Y Scrap. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? L'unanimité. Et je rends la présidence à Madame le Maire.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'avis favorable de la commission vie locale du 09 février 2023 ;

L'association Art Y Scrap créée le 16 août 2016 est une association conventionnée avec la Ville de Parempuyre. L'association a pour objet la promotion du scrapbooking et l'organisation du marché des créateurs.

Dans sa logique de soutien à la vie associative, la Ville a mis à disposition la salle de L'Art Y Show du 15 octobre 2022 au 16 octobre 2022 pour l'évènement « marché des créateurs 2022 ».

L'association Art Y Scrap a développé sa communication pour l'organisation du marché des créateurs 2022 afin d'attirer un public plus large et plus nombreux, et pour cela a édité deux banderoles et 2 500 flyers ainsi qu'une publication sur les réseaux sociaux.

Le coût de l'organisation de l'évènement est de 460,37€ pour l'association.

L'association Art Y Scrap sollicite donc une subvention exceptionnelle d'un montant de 320€ pour l'aider à couvrir les frais de communication de l'évènement « marché des créateurs 2022 ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Décide** d'accorder une subvention d'un montant de 320 €uros à l'association Art Y Scrap.
- **D'inscrire** cette dépense au compte 65 748 – 024.

Madame le Maire reprend la présidence. (19h04)

DEL.2023.02.21-014 : Association Aéro Modèle Club de Bordes (AMCB) – demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire

Merci beaucoup. La délibération 14, l'Aéro Modèle Club de Bordes, une demande de subvention.

Nicky GUILBAULT

Ils ont eu beaucoup frais 14 696 euros et donc ils nous demandent une aide de 500 euros pour les aider un peu par rapport à tous ses achats en rapport à la construction et au pilotage des maquettes.

Madame le Maire

Des questions ? Je mets cette libération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la commission vie locale du 09 février 2023 ;

L'association Aéro Modèle Club de Bordes créée le 17 janvier 2008 est une association conventionnée avec la Ville de Parempuyre. L'association a pour objet la construction et le pilotage de maquettes d'avions, planeurs et drones.

L'association Aéro Modèle Club de Bordes a procédé à la réalisation de quatre pistes et d'un abri dans l'objectif d'améliorer ses équipements entre 2019 et 2022.

Le coût des différentes améliorations s'élève à 14 696,64€.

L'association Aéro Modèle Club de Bordes sollicite donc une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ pour l'aider à couvrir les frais.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Décide** d'accorder une subvention d'un montant de 500 €uros à l'association Aéro Modèle Club de Bordes.
- **D'inscrire** cette dépense au compte 65 748 – 024.

DEL.2023.02.21 – 015 : Ouverture des crédits par anticipation du vote du budget

Madame le Maire

Alors la libération 15, qui est une ouverture de crédit par anticipation du vote du budget.

Benjamin DERVIEUX

En attendant de voter le budget, nous avons des besoins en investissement et donc vous avez la liste des éléments qui sont nécessaires à une décision du Conseil Municipal sachant que si le Conseil Municipal décide d'attribuer ces montants, ils seront ensuite intégralement repris lors du vote du budget. Pour des licences informatiques, du matériel informatique, les chaudières des écoles, tableaux de commande de l'éclairage public, la toiture de l'élémentaire Libération, nous avons besoin de ces montants 12 000 euros 9 000 euros 40 000 euros 46 500 euros,2 500 euros et 3 000 euros. et donc il faut que le Conseil Municipal se prononce par anticipation.

Madame le Maire

Des questions ? Pas de question. Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Vu l'article L.1612-1 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances- Marchés publics en date du 15 janvier 2020,

Les dispositions de l'article L.1612-1 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales prévoient que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent , non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Au vu des procédures de mise en concurrence, il apparait opportun d'engager certaines opérations d'investissement au plus tôt, à savoir :

-	Licences informatiques	12 000 €	COMPTE 2051(20)-01
-	Matériel informatique	9 000 €	COMPTE 21838(21)-020
-	Chaudières écoles	40 000 €	COMPTE 2313(23)-212
-	Tableaux de commande E.P	46 500 €	COMPTE 2315(23)-512
-	Eclairage Public	2 500 €	COMPTE 2315(23)-512
-	Toiture élémentaire Libération	3 000 €	COMPTE 2313(23)-212

Ces crédits ouverts par anticipation seront, bien entendu, repris, en intégralité, dans le budget 2023.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Décide d'ouvrir les crédits dans la limite des montants suivants**

-	Licences informatiques	12 000 €	COMPTE 2051(20)-01
-	Matériel informatique	9 000 €	COMPTE 21838(21)-020
-	Chaudières écoles	40 000 €	COMPTE 2313(23)-212
-	Tableaux de commande E.P	46 500 €	COMPTE 2315(23)-512
-	Eclairage Public	2 500 €	COMPTE 2315(23)-512
-	Toiture élémentaire Libération	3 000 €	COMPTE 2313(23)-212

- **Décide** que les crédits ouverts par anticipation du vote du budget seront intégralement repris dans le budget 2023.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à ces opérations.

DEL.2023.02.21-016 : Versement d'une subvention au C.C.A.S. de Parempuyre

Madame le Maire

Délibération 16, versement d'une subvention au CCAS.

Benjamin DERVIEUX

De la même façon que nous avons besoin de dépenses d'investissements par anticipation, le CCAS a besoin d'un fond de roulement pour ce début d'année et donc il est proposé au Conseil Municipal de voter un acompte de 60 000 euros sur le versement de la subvention que nous effectuons chaque année au CCAS. Il s'agit bien d'un premier acompte et nous voterons ensuite l'intégralité du montant lors du budget.

Madame le Maire

Des questions ?

Jean-Marc FARTHOUAT

Sur le fond nous sommes d'accord sur cette avance, il n'y a aucun problème. Par contre ce que je voudrais savoir, l'année passée la commune à verser 250 000 euros c'est la subvention qui a été votée. J'ai cru comprendre lors de la commission que cet argent-là n'avait pas été dépensé pour de multiples raisons, moins une demande, etc... Je voudrais savoir si cet argent-là va être reversé et viendra en plus de la subvention à venir ou la subvention à venir sera de la même somme et à partir du moment où nous avons voté cette subvention et qu'elle n'a pas été effectivement consommée. Cette somme qui reste, que devient-elle s'il vous plaît ?

Benjamin DERVIEUX

Alors je vais répondre en 2 étapes. La première c'est oui nous avions voté lors du budget 2022 une subvention d'un montant de 250 000 euros qui semblait suffisante pour le Conseil Municipal pour couvrir les besoins du CCAS. Effectivement, cela s'est avéré suffisant pour couvrir leurs besoins puisque le CCAS n'a pas eu besoin de recourir à l'ensemble de cette enveloppe budgétaire. Par contre, si je me rappelle bien, il y a 3- 4 ans on avait voté en cours d'année une augmentation de la subvention à verser au CCAS pour permettre de subvenir à leurs besoins. Donc oui, dans le budget on prévoit un montant qui peut être inférieur aux besoins, auquel cas on passera par une décision modificative l'augmentation de cette subvention. Et si les besoins sont inférieurs au montant de la subvention, ce qui était le cas l'année dernière, on applique les règles de la comptabilité publique : les montants des lignes budgétaires non consommées sont réintégrés à l'ensemble du budget et nous voterons ensuite lors de ce budget, les excédents de fonctionnement et les excédents d'investissement. Donc non ce n'est pas en plus, cela viendra réintégrer l'ensemble du budget communal.

Madame le Maire

Pour mémoire Monsieur Farthouat et pour compléter ce que vient de dire Benjamin Dervieux, le CCAS est une entité indépendante, qui est un budget qui fonctionne à l'identique de celui la ville et qui rend des comptes au Conseil d'Administration du CCAS. Je mets cette délibération aux voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances-Ressources Humaines en date du 7 février 2023,

Chaque année, le Conseil municipal attribue une subvention en faveur du C.C.A.S de Parempuyre. Cette dépense est imputée sur le chapitre 65, article 657362. Lors du Budget primitif 2022, cette subvention a été votée pour un montant de 250 000 €.

Afin de permettre au C.C.A.S de bénéficier d'un fonds de roulement en attendant le vote du budget primitif de la ville, il est nécessaire d'attribuer d'ores et déjà un acompte de 60 000 € de cette subvention qui sera repris dans le budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- Décide de verser un acompte de subvention au CCAS pour un montant de 60 000 €
- Décide que le montant de cet acompte sera intégralement repris dans le budget 2023 sur l'article 657362
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

DEL.2023.02.21 – 017 : Demande de financement pour la réfection des terrains synthétiques

Madame le Maire

Délibération 17, une demande de financement pour la réfection des terrains synthétiques alors ce n'est pas réfection des terrains synthétiques, c'est la réfection des terrains de sports collectifs qui sont effectivement actuellement synthétiques.

Benjamin DERVIEUX

Nous avions dans notre programme la volonté de remplacer les 2 terrains actuellement synthétiques à usage des sports collectifs et individuels puisque l'athlétisme en bénéficie également. Les coûts ont fortement augmenté par rapport à d'autres programmations en 2020. Pour rappel, on était à peu près à 800 000 euros en 2020 pour le remplacement des deux terrains. Là on passe plutôt à plus d'1 million d'euros et donc pour parvenir au financement de l'ensemble de l'opération, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer des demandes de subventions, de financement auprès de l'Agence Nationale du Sport, à la DETR, Dotations des Equipements des Territoires Ruraux, une subvention aussi auprès de la Ligue de Football d'Aquitaine et enfin une subvention du Conseil Départemental. L'objet de cette délibération est d'autoriser Madame le Maire à demander des subventions en vue du remplacement des deux terrains synthétiques.

Madame le Mair

Est -ce qu'il y a des questions ?

Jean-Marc FARTHOUAT

C'est une très bonne chose de rénover les terrains, c'est une bonne chose aussi effectivement de demander des subventions. Mais je voudrais savoir quel est votre niveau de confiance par rapport à ces montants que vous demandez.

Madame le Maire

Alors le niveau de confiance aujourd'hui c'est vrai que c'est compliqué pour vous répondre parce que nous savons tous que c'est difficile. Les plis sont ouverts actuellement par l'AMO. Normalement les prix sont fixes mais je ne peux pas vous en dire plus tant que le l'AMO ne nous aura pas fait son compte rendu. C'est très difficile de s'engager, vous savez quand les entreprises font des devis actuellement,

elles maintiennent leurs prix pendant 8 jours donc c'est le problème dans toutes les collectivités et chez tous les particuliers.

Henri LAGARRIGUE

Vous répondez un peu à côté quand même, on n'attendait pas cette réponse. Il faudrait quand même nous préciser. Aujourd'hui les montants des subventions, est ce qu'il y en aura, est ce qu'il n'y en aura pas ? Il faut préciser un petit peu quand même. Est-ce que vous avez une chance ? Par exemple, est ce que le conseil départemental va financer ou pas les opérations ? Vous êtes bien placée, votre amie ne peut pas nous donner un coup de main quand même sur ces terrains ? Est-ce que cela va être fait ou pas ? Vous devez avoir une idée quand même des montants.

Madame le Maire

Je ne peux pas répondre à la place du département, qui a toujours un œil très attentif et très bienveillant sur la commune de Parempuyre. Mais si on ne les demande pas, on ne les aura pas. Donc il faut les demander.

Henri LAGARRIGUE

Oui cela je vous confirme. Si vous aviez une tendance car ce sont des sommes importantes quand même que vous demandez.

Madame le Maire

C'est au prorata, ce sont des sommes normalement qui sont attribuées en fonction des opérations, c'est un pourcentage des opérations donc nous sommes dans ces niveaux -là.

Henri LAGARRIGUE

En sachant que les terrains sont utilisés par le collège.

Madame le Maire

Aussi. Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est pour ? L'unanimité. Je vous remercie.

Vu l'article L.2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 7 février 2023,
Considérant le projet programmé par la ville concernant la réhabilitation des terrains synthétiques et les domaines d'intervention financés par certaines dotations et subventions.
Les deux terrains synthétiques de la Plaine des sports Léo Lagrange, créés en 2009, ne permettent plus la pratique du football, du rugby et de l'athlétisme de manière convenable et sécurisée du fait de leur usure.

Dans sa logique de soutien à la vie associative, et de mise à disposition d'équipements sportifs au Collège et aux écoles, la Ville de Parempuyre souhaite procéder à la réhabilitation des deux terrains.

Afin de réduire l'impact environnemental de ce projet, la technologie de réhabilitation qui sera utilisée est basée sur la fibre biosourcée, déposée sur un tapis de sable et une couche de souplesse constituée d'un liant à base de matière première CO_2. L'utilisation du gaz à effet de serre CO_2 comme matière première pour la production de matières plastiques permet de l'éliminer définitivement de l'atmosphère. La fibre biosourcée est fabriquée à partir de résidus d'origine végétale, et dispose d'une certification européenne attestant de sa neutralité carbone.

Pour cette opération, la Ville peut prétendre à un financement complémentaire de l'État (Agence Nationale du Sport et Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), du Conseil Départemental de la Gironde, de la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur,

sous réserve de correspondre aux critères d'éligibilité de chacun, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Coût de l'opération		Subvention ANS	166 000
Terrain 1	476 000	Subvention DETR	175 000
Terrain 2	553 000	Subvention LFA	50 000
		Subvention Conseil départemental	369 600
		Autofinancement	268 400
TOTAL TTC	1 029 000		1 029 000

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 27

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- Autorise Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de financement auprès des différents organismes cités ci-dessus.

DEL.2023.02.21 – 018 : Rapport d'Orientation Budgétaire – Exercice 2023

Madame le Maire

Nous voilà arrivé au rapport d'orientation budgétaire. Je sais que vous attendez avec impatience mon petit mot d'ouverture du débat.

Madame le Maire

Depuis 2015, le rapport d'orientation budgétaire est un document qui permet le débat d'orientation budgétaire dans les grandes lignes du futur budget. Ce débat d'orientation budgétaire 2023 se tient dans un contexte inflationniste et géopolitique inédit, dans un contexte de crise et d'incertitude. La guerre en Ukraine est, non seulement, dramatique pour les habitants des pays en guerre mais a des conséquences économiques sur les prix de l'énergie, des matériaux et des denrées alimentaires. Elle a amplifié les conséquences de la crise sanitaire. Les commerces alimentaires avaient des difficultés, c'est maintenant au tour des commerces d'habillement d'être en difficulté. Le e-commerce impacte durement le commerce de proximité aussi. Et il faut avoir aujourd'hui, une pensée pour tous ces salariés qui travaillent au contact des clients, qui vont se retrouver au chômage avec des perspectives d'avenir difficiles face à la froideur du commerce électronique.

Non seulement nos habitants sont impactés mais également les collectivités territoriales. Nos collectivités sont également affaiblies financièrement par les réformes fiscales successives et les transferts de charges sans compensation de l'état. Cette politique gouvernementale participe à l'appauvrissement et à la perte d'autonomie des communes. La suppression de la taxe d'habitation, en faisant supporter cet impôt uniquement aux propriétaires, qu'ils soient riches ou pauvres est d'une injustice flagrante. C'est un impôt censitaire. L'impôt doit être juste pour être compris, chacun doit participer à hauteur de ses facultés au financement des services publics : écoles, équipements culturels ou sportifs.

Notre budget de fonctionnement est aussi impacté par l'augmentation du point d'indice. La revalorisation des bas salaires est une excellente mesure pour le personnel et surtout quand on sait que le salaire de base quand on rentre en catégorie C est de 1 375 euros 98 net pour être précis. Donc l'enjeu

de ces orientations budgétaires est de maintenir notre niveau de service aux habitants, tout en menant une politique de sobriété énergétique. Notre budget sera au plus juste. Nous continuerons notre concertation, notre médiation, notre anticipation pour les projets d'aménagement, comme nous l'avons fait pour L'îlot des Genêts qui servira de référentiel. Nous voulons une ville vivante, agréable, résiliente, une ville à vivre, loin de l'image véhiculée par un groupuscule souvent de grands courageux cachés à la fois derrière un écran et derrière de faux comptes sur les réseaux dits sociaux.

Comme le dit René Cher « l'essentiel est souvent menacé par l'insignifiant ». Nos actions vers la jeunesse et l'éducation se poursuivront et nous avons la fraîcheur vivifiante de notre Conseil Municipal des enfants. Les investissements prévus dans notre projet donc dans notre PPI se poursuivront comme le Skate Park, les terrains de sports collectifs, les études pour le centre culturel et le CCAS. Nous rénoverons nos équipements, les bâtiments, pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie. Une belle satisfaction pour toute notre équipe de voir avec quel intérêt, quelle envie, nos concitoyens s'investissent et participent à la vie locale. Pour cette année encore, je proposerai au Conseil Municipal de maintenir la stabilité des taux de la taxe foncière.

Merci à toute l'équipe pour sa solidité, sa solidarité, son implication pour notre belle commune. Merci aussi à l'ensemble du personnel qui œuvre tous les jours pour les services au public. Monsieur Benjamin Dervieux à vous la parole.

Benjamin DERVIEUX

Avant de commencer ce rapport je me joins à vous pour remercier l'ensemble du personnel communal avec les difficultés que nous connaissons au niveau de la commune. Ce rapport autour de 3 points, les éléments de contexte, je ne vais pas reprendre intégralement l'ensemble de ce qu'a dit Madame le Maire mais je vais en reparler un peu.

La rétrospective du budget principal et les perspectives de budget pour l'année 2023. L'année 2022 ne s'est pas déroulée comme on ait pu l'imaginer. Le rebond économique a été fortement ralenti voire stoppé par endroit. Conflit en Ukraine, inflation galopante, crise énergétique, restent le triptyque d'une série d'incertitudes et d'aléas dont le début 2023 atteste encore de forte prédominance. Les 3 premières années du mandat présidentiel sont menées à la lueur des réformes injustes qui nous sont proposées par le gouvernement à la majorité vacillante. C'est ce qui transparaît à la lecture de loi de finances 2023 et notamment en matière de compensations possibles aux collectivités pour faire face aux dépenses d'énergie et à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui bien que nécessaire n'est pas financé. En ce qui concerne la commune de Parempuyre nous devrions bénéficier de la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement et le présent rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans la poursuite de nos actions. A cela s'ajoute la tension sur les stocks de gaz de l'Union européenne qui même portés à leur maximum font douter de leur capacité à satisfaire un hiver rigoureux. A la reprise mondiale à peine entamée est venue se télescoper la guerre en Ukraine. La croissance mondiale s'en est trouvée fortement ralentie et le FMI annonce pour l'année 2023 une croissance annuelle d'à peine 2,9 %. Les politiques monétaires menées par les banques centrales se resserrent en raison d'une inflation de plus en plus marquée. Cette tension inflationniste s'étend de l'alimentation à l'énergie. Les entreprises répercutent l'augmentation de leurs coûts de production : énergie, transport et main-d'œuvre. Cette tendance observée aux États-Unis en début d'année 2022 s'observe maintenant nettement sur la zone euro. Le marché du travail toujours tendu avec un taux de chômage au plus bas depuis de nombreuses années participe à cette tension inflationniste même si les revalorisations salariales ne suffisent pas à compenser les pertes de pouvoir d'achat. Même si on prévoit un net recul de l'inflation pour ce qui est des pays du G 20, elle restera toutefois nettement supérieure aux objectifs des banques centrales.

Une reprise en recul sur le territoire. Malgré un produit intérieur brut nettement amélioré en 2021 à la suite des contraintes sanitaires, le conflit ukrainien a contrecarré cette bonne tenue économique. La raréfaction de l'approvisionnement notamment en provenance de la Russie a fortement joué en défaveur des acteurs économiques. Le bouclier tarifaire utilisé pour protéger les ménages de sévères pertes de pouvoir d'achat a limité l'inflation portée à 5,8 % en 2022 contre 9,1% pour le reste de la zone euro. Malgré un contexte économique incertain, le marché du travail demeure

dynamique avec un taux de chômage qui continue à diminuer et une hausse des salaires. Du côté des collectivités locales, la hausse sans précédent du coût des énergies rend de plus en plus urgent l'intensification de la transition écologique. Pour autant que le contexte économique en surenchéri le coût de l'investissement.

La loi de finances 2023. Le gouvernement a bâti son budget 2023 sur une hypothèse de croissance économique de 1%. Le Haut Conseil des finances publiques a jugé cette prévision optimiste. La Banque de France a depuis révisé ses prévisions et a retenu le chiffre de 0,3 % pour la croissance en 2023 en France. En ce qui concerne l'inflation, il est retenu l'hypothèse de 4,2 ou 4,3 % pour 2023 puis un reflux ensuite de 1,8 à 2,1 % à compter de 2025.

Un point sur les bases fiscales au niveau des orientations budgétaires 2023. Depuis 2018, il est rappelé que c'est l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre N-2 à novembre N-1 qui fixe l'évolution pour l'année N. Pour 2023, cela aboutit à une majoration de 7,1 %. En France c'est clair, nos taxes foncières vont augmenter de 7,1% en ce qui concerne la base fiscale votée par le régime depuis 2018. Madame le Maire a rappelé que pour la commune nous n'augmenterions pas les impôts. Pour les communes, il est donc attendu une variation sur les recettes de foncier bâti hors locaux professionnels qui ne sont pas concernés par cette majoration. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est également concernée. En ce qui concerne la commune de Parempuyre cela ne représentera pratiquement rien. Il y a, je crois 3 résidences secondaires sur la commune, 7 me souffle Madame le Maire. Et le foncier non bâti ne représente pas une ressource importante pour la commune. Pour la première fois depuis 12 ans, nous assistons à l'absence d'écrêtement de la dotation globale de fonctionnement. C'est une petite révolution. Jusqu'à maintenant, à chaque fois que je parlais, je vous disais que la DGF baissait. Je vous ai dit que la DGF un moment ne baissait plus mais restait stable. Par contre, il y avait de plus en plus de monde si vous vous rappelez de la reconstruction de l'île Saint Martin avec une partie de la DGF qui était attribuée à la reconstruction donc ce qui faisait qu'à l'arrivée notre DGF de la commune diminuée chaque année. Par contre, en contrepartie, une population plus importante et des besoins pour la population de plus en plus importants. Pour la première fois depuis 12 ans, la DGF n'est plus écrêtée, ce qui devrait se transformer pour la commune de Parempuyre par une augmentation de près de 65 000 euros de DGF pour l'année 2023 qui reste quand même inférieure à l'inflation. En contrepartie de ces différents éléments, il y a une fraction de TVA qui est servie aux collectivités, cela ne concerne pas la commune, je rappelle, cela concerne d'abord les régions qui n'ont plus de DGF qui a été remplacée par des points de TVA. Et en 2020, si ma mémoire est bonne, il y a eu 2 points de TVA qui sont allés alimenter les départements en contrepartie de la suppression de leurs points de taxe foncière. En contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation les communes ont récupéré la part de taxe foncière des départements. J'espère que je suis clair. Oui. Tant mieux. Avec les conséquences iniques que nous a dit Madame le Maire à savoir que maintenant ne participent plus de façon directe au budget de la commune que les propriétaires. Tous les habitants non propriétaires qui avant participaient par l'intermédiaire de la taxe d'habitation, ne participent plus de façon directe au budget de la commune. La compensation c'est la taxe foncière. C'est la part de taxe foncière donc la compensation elle est intégralement sur les propriétaires. (Hors micro - inaudible). Je parlais de répartition, on est en train de couper une partie de la population de la participation financière directe au budget de la commune. Cela veut dire que maintenant vous allez avoir une partie de la population de Parempuyre et de toutes les communes de France qui n'a plus de participation directe au budget leur commune.

Madame le Maire

C'est pour cela que j'ai parlé d'impôt censitaire. Autrefois ne pouvaient voter que ceux qui avaient un certain niveau de ressources, et principalement les hommes. Et aujourd'hui on revient à cela. Tout le monde devrait participer au financement des écoles, de l'éducation, du sport, à proportion de ses ressources. Et ce n'est plus le cas : que l'on soit un propriétaire, un jeune couple qui s'endette pour acheter sa maison, ou que l'on soit plus à l'aise avec plus de crédit, on paie cet impôt-là. Alors qu'avec la taxe d'habitation, tout le monde participait, même si ce n'était que de quelques euros, à la vie de sa ville, de son département, ou autre. L'effort collectif voilà. (Hors micro - inaudible). On débattra après.

Benjamin DERVIEUX

De la même façon, la TVA a été mobilisée pour combler les effets de suppression de la taxe d'habitation des communes vers les départements et la CVAE, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises régionales. J'alerte sur un effet autre, c'est qu'en période d'inflation vous allez avoir une TVA qui va peut-être augmenter mais si vous avez une diminution de l'inflation ou une baisse de la consommation, parce que c'est probablement qui va se produire, avec la baisse du pouvoir d'achat on se dirige également vers une baisse de la consommation, cela va indiquer une baisse de la TVA perçue par l'état. Et ce ne sont pas les montants qui sont versés aux départements ou aux régions qui sont fixes. Ce sont bien des points de TVA, donc si la TVA baisse, les départements et les régions vont avoir des recettes inférieures. Pour gérer une collectivité, avoir une estimation des rentrées fiscales est un élément important. Si vous n'avez aucune connaissance de vos rentrées fiscales, bon courage pour bâtir votre budget. Madame le Maire me souffle, et elle a raison, qu'en conséquence de tous ces éléments-là, on assiste bien à une baisse de l'autonomie financière des collectivités, de l'ensemble des collectivités. Vous avez ensuite des rétrospectives qui vous sont proposées pour l'épargne de gestion et l'épargne brute.

Vous avez les tableaux qui vous sont proposés en attente du vote du compte administratif 2022. Ce sont des prévisions qui vous sont proposées pour l'année 2022 et les chiffres réels pour les années 2020 et 2021 qui montrent une épargne brute maîtrisée et une épargne de gestion maîtrisée également. Malgré des besoins en investissements importants. Ce ne seront peut-être pas les mêmes résultats qui seront proposés en 2024 par rapport à 2023, puisque nous avons de forts investissements que je vais vous présenter ensuite. Vous avez des dépenses réelles de fonctionnement en euros avec l'année 2020 qui était particulière liée à la crise COVID, 2021 qui reprend à peu près normalement et 2022 qui devrait être une année un peu plus correcte. C'est une mutation qui est difficile à cerner puisqu'on a des variations qui dépendent beaucoup de la situation sanitaire. Vous avez ensuite les recettes réelles de fonctionnement qui sont identiques avec l'évolution dont je viens de vous parler. Et dans la même évolution, ou presque, les dépenses réelles de fonctionnement avec une augmentation des charges de personnel, c'est lié en partie à des éléments où nous avons renforcé notre personnel sur l'année 2021.

Sur 2022 nous aurons la même chose avec 2 effets supplémentaires, l'augmentation du point d'indice à compter de juillet 2022 et sur l'année 2023 cela sera sur l'année entière et non uniquement sur 6 mois. Voilà les éléments importants que je voulais vous signaler. Les dépenses d'équipement qui sont proposées à rappeler pour 2019, 2020, 2021. Donc 2020 est une année particulière puisque c'était l'année du renouvellement du Conseil Municipal. Il n'y a pas eu d'élément d'investissement fondateur de façon importante. Vous avez ensuite les charges financières liées à l'emprunt qui vous sont rappelées. Avec, comme je vous le disais, une épargne maîtrisée. On n'empreinte pas pour emprunter, on empreinte parce qu'on a des besoins en équipements. En 2022, il y aura une légère augmentation et probablement aussi en 2023 mais on en parlera lors du budget.

Les perspectives du budget 2023. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les éléments principaux que je vais rappeler, c'est le chapitre 11 qui sera impacté notamment par la hausse des tarifs de l'énergie. Avec pour information une annonce d'augmentation de 2,5 fois le prix du gaz et de 3,5 fois le prix de l'électricité. On va avoir du mal à agir sur le prix, par contre on peut agir sur nos volumes de consommations. Nous avons une hausse plus mesurée qui va être probablement réelle grâce à l'intervention du SDEEG, le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde, qui négocie des gros volumes pour l'ensemble des collectivités adhérentes au SDEEG, dont Parempuyre. Le chapitre 12 aura aussi une augmentation importante, probablement de l'effet de la hausse du point d'indice sur l'année entière, et à laquelle s'ajoute la revalorisation des bas salaires. En ce qui concerne nos recettes de fonctionnement, le chapitre 70, dans l'attente de la détermination des dotations à venir, verra une légère augmentation notamment grâce à l'augmentation de la DGF. Et cette augmentation est due à l'augmentation de la population puisque donc je vous disais tout à l'heure c'est la fin de l'écrêtement, donc la prise en compte de l'augmentation de la population. Néanmoins, Madame le Maire nous le disait, je le répète aujourd'hui, cette augmentation de la DGF reste bien en deçà de

l'inflation. Le chapitre 73 devrait permettre une inscription équivalente aux années post crise sanitaire du fait de la reprise de nos activités. Sans modification des taux d'imposition, les bases verront s'appliquer par contre un coefficient annuel de 7,1% comme je vous l'expliquais tout à l'heure. Au niveau des dépenses d'investissement, nous allons poursuivre les engagements déjà connus et inscrits dans le plan pluriannuel d'investissements. Ces projets s'inscrivent dans la continuité de l'engagement de la collectivité dans le cadre du développement durable. Nous avons des restes à réaliser, des investissements avant le vote du budget que nous allons voter tout à l'heure. Les principaux éléments fondateurs à financer pour l'année 2023 seront :

- *la piscine intercommunale de Blanquefort - Parempuyre avec un point important à entendre dès maintenant : nous devions financer la piscine sur 2022 et 2023. La commune de Blanquefort, qui est le maître d'ouvrage, n'a pas émis de titre pour l'année 2022, ce qui veut dire que nous n'avons rien payé pour 2022. Nous nous attendons donc à avoir l'intégralité à payer sur l'année 2023. Nous avions provisionné le montant sur 2022, il n'a pas été dépensé et il sera donc réintégré dans le budget commun. Mais c'est déjà fléché pour le financement de la piscine intercommunale pour 2023, sauf si Blanquefort n'émet pas de titre en 2023. Je ne m'en plaindrais pas mais de toute façon il faudra à un moment donné payer la piscine. Nous avions budgétisé 1 200 000 pour 2022 et 1 200 000 pour 2023 donc nous reprenons l'intégralité 2 millions 4 pour l'année 2023. Je rappelle la clé de répartition : 2 tiers pour Blanquefort, 1 tiers pour Parempuyre au niveau de l'investissement. Une fois toutes les subventions accordées, puisque le montant total de la piscine est de plus de 13 millions pour la construction totale. Donc 2 millions 4 sur les 13 millions à charge de Parempuyre en l'état actuel. Après la piscine n'est pas terminée, ils n'ont pas encore toutes les factures non plus. C'est un point important sur lequel je voulais intervenir, on n'a pas encore payé notre cotisation de 2022 parce qu'elle n'a pas été demandée par la mairie de Blanquefort mais il ne faut pas l'oublier pour l'intégrer au budget de 2023. On a emprunté pour le financement donc on va commencer à rembourser l'emprunt qu'on a sollicité pour le paiement.*
- *La rénovation du centre technique municipal. Un petit aparté. Nous avions envisagé au départ une rénovation simple du CTM si vous vous rappelez pour un montant de 250 000 euros inscrit au budget de 2020. Puis les études ont montré qu'une rénovation simple n'allait pas suffire donc on avait pris l'option de faire une rénovation beaucoup plus importante et de miser sur une enveloppe budgétaire de 500 000 euros. A l'arrivée, ce n'est pas 500 000 dont on va avoir besoin pour la rénovation complète du CTM c'est 1 100 000, avec 2 difficultés : la difficulté financière et la difficulté pour trouver les entreprises et les matériaux. Puisque nous avons refait un appel d'offres pour l'attribution des lots et tous les lots ne peuvent pas être attribués faute de candidats. Donc oui, nous souhaitons rénover le CTM, oui nous souhaitons inscrire cette dépense dès l'année 2023 pour que ce soit effectif à la fin de l'année 2023. J'ai encore quelques doutes sur le fait que ce soit réalisé mais cela ne sera pas une faute de volonté de notre part. Nous, nous décidons que le problème financier ne soit plus un problème et donc nous allons débloquer plus d'1 million d'euros pour la rénovation du centre technique municipal.*
- *La rénovation du mur d'escalade pour un budget d'un peu moins de 100 000 euros. Ce sera prévu et proposé au budget 2023.*
- *La réhabilitation des terrains synthétiques. J'en ai déjà parlé donc je ne vais pas trop revenir dessus. On est passé de 800 000 à plus d'1 million d'euros. C'est une nécessité donc on va rénover. Il sera proposé lors du vote du budget au Conseil Municipal de rénover les 2 terrains actuellement synthétiques.*
- *Et ensuite, autre élément fondateur, vous avez le Skate Park avec une enveloppe budgétaire de 150 000 euros qui sera proposé lors du vote du budget.*
- *Le lancement des maîtrises d'œuvres pour la création du Pôle Culturel et du CCAS donc les premières études pour la mise en œuvre du Pôle Culturel et du CCAS sur l'année 2023 pour la perspective 2024-2025.*
- *Puis enfin les traditionnels travaux dans les écoles, l'acquisition de matériels roulants, de*

mobilier, d'informatique, etc...

Pour les perspectives du budget 2023, je vais compléter : le premier acompte non émis par Blanquefort qui concerne la piscine intercommunale, nous aurons donc un solde d'exécution reporté conséquent qu'il faudra donc reflécher, je le rappelle. Nous aurons ensuite au niveau des recettes, des ventes de propriétés pour un montant de 900 000 euros. Nous aurons également la nécessité de recourir à de l'emprunt pour financer la seconde partie de la piscine intercommunale. Mais vu l'incertitude actuelle le montant de cet emprunt dépendra aussi du coût final de l'ensemble des projets réalisés pour l'année 2023. Et nous ferons, pour équilibrer l'ensemble, différentes demandes de subventions auprès des institutions. Enfin, vous avez ensuite les dépenses en charges de personnel du Chapitre 12 qui donc risquent d'augmenter de façon importante en 2023 pour les raisons que je vous ai expliqué tout à l'heure. Il y a une raison supplémentaire : j'entends partout que les commerces, les restaurants manquent de salariés, de serveurs, etc… On est concerné nous aussi. Je pense à ma voisine de droite Madame Turbé, qui a de grosses difficultés pour trouver des animateurs pour encadrer nos jeunes. Mais ce n'est pas la seule, nous avons aussi des difficultés à recruter dans l'ensemble de la fonction publique territoriale et nous avons un peu une inversion de l'offre et de la demande. Auparavant, il y avait X candidats pour un poste maintenant c'est plutôt X postes pour un candidat. Du coup, les candidats font jouer la concurrence entre les différentes collectivités, ce qui est de bonne loi, je comprends. Surtout dans les perspectives actuelles de salaires bas, de difficultés de pouvoir d'achat et donc nous avons des demandes avec des régimes indemnitaires plus importants que ce que nous pouvons offrir parce que par contre nous restons une commune pauvre. Et pas très loin de chez nous, nous avons une Métropole, qui elle a des moyens financiers bien plus importants que les nôtres. Nous avons d'autres collectivités qui ont des moyens plus importants que les nôtres avec des bases fiscales plus importantes ainsi que des collectivités à l'échelle départementale ou régionale qui ont aussi des moyens plus importants. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons du mal à recruter ; et nous souffrons aussi de départs pour ces collectivités. C'est la contrepartie. Une chance que nous avons par contre, enfin pour moi qui représente une chance et une opportunité, c'est qu'au lieu d'aller à la Métropole pour faire toute la journée la même chose, sur la commune de Parempuyre nous avons des tâches diverses et variées. C'est une des chances qui peut être intéressante pour le personnel, c'est ne pas avoir à faire tous les jours la même chose : ce n'est pas suffisant mais c'est une de nos forces. Notre faiblesse c'est les finances et ça c'est clair, financièrement, indépendamment des règles de la paie des fonctionnaires, puisqu'il y a échelon, grade qui donne un indice et un salaire en fonction, mais on ne peut pas se permettre nous d'avoir 25 catégories A, 150 catégories B, 600 catégories C sur la commune. Si nous le pouvions je serais ravi de pouvoir le faire, mais ce n'est pas le cas.

Madame le Maire

Merci Monsieur Dervieux. Je pense qu'il y a des questions, des interventions ?

Stéphane PIGEAT

Je voulais revenir sur les appels d'offres infructueux dont vous faisiez part. Je voulais savoir si la commune, dans le cadre des appels d'offres vous ouvrez à la variante ? Pourquoi je vous dis cela parce qu'en fait le fait d'ouvrir la variante vous permettrait de limiter les pénuries de certains matériaux puisque les entreprises seraient en capacité de vous faire des propositions avec des matériaux qui sont disponibles.

Benjamin DERVIEUX

Alors pour le moment, on n'y est pas trop favorable de façon générale mais s'il le faut on y viendra. Je vais expliquer pourquoi on n'y est pas trop favorable pour le moment : le problème de la variante, c'est que cela permet à l'entreprise qui nous fait la proposition de dévier par rapport à notre proposition initiale et notre volonté initiale. On a des envies, des ambitions au niveau écologique et environnemental, au niveau de la proximité et donc effectivement ces variantes pourraient libérer les entreprises de ces éléments-là. Ce n'est pas une obligation, c'est une possibilité, donc on n'y est pas trop favorable, mais s'il le faut on y viendra. Par contre, ce qui est vrai, c'est qu'on a de plus en plus

d'entreprises qui d'elles -mêmes proposent des variantes. Charge à la collectivité d'accepter ou pas mais ce n'est pas une demande de la commune, cela vient de plus en plus des propositions des entreprises, ce qui leur permettrait de répondre au mieux aux appels d'offres.

Madame le Maire

Pour compléter ce que vient de dire Benjamin, tout dépend aussi de l'appel d'offres et du montant de l'appel d'offres. Si on prend les terrains, il n'y a pas de variante possible puisque c'est une structure. On a demandé un prix ferme. Ce sont les villes ou les collectivités qui peuvent proposer des variantes. Mais si la proposition ne vient pas de la ville, l'entreprise ne peut pas proposer une variante. On est d'accord vous qui connaissez les marchés ?

Stéphane PIGEAT

Je connais bien, je fais cela tous les jours. Par contre, je voulais attirer votre attention sur le fait que pour le problème de la variante, vous pouvez l'encadrer. Vous disiez que vous aviez des contraintes et des choses que vous vouliez mettre en place pour la biodiversité, vous pouvez l'encadrer.

Madame le Maire

Oui, c'est dans le CCTP et le cahier des charges. Avoir des entreprises de proximité compte dans le bilan carbone, et des choses comme ça nous le faisons déjà. Et suivant le montant du marché aussi il y a les clauses d'insertion sociale qui peuvent être prévues. Tout cela fonctionne mais après c'est compliqué, si c'est infructueux c'est parce que cela n'était pas dans les critères et il a fallu relancer certains postes. Vous pouvez continuer à poser vos questions nous y répondrons en suivant.

Annie VALLEJO

Je voulais simplement demander ce que signifie une variante ?

Madame le Maire

Lorsque l'on fait un marché, donc un cahier des charges, la ville, le département ou la région, peu dire avec variantes possibles. Par exemple, le marché énoncera que la collectivité veut une salle de conseil avec des tables comme elles sont ici, on va décrire ce que l'on veut et on indiquera qu'il y a des variantes possibles. A ce moment-là, l'entreprise répondra en donnant des idées de variantes et en proposant un autre prix. Ce sont des options. Mais parfois on dit les variantes ne sont pas autorisées puisqu'on veut spécifiquement ce mobilier-là.

Jean-Marc FARTHOUAT

Concernant les orientations budgétaires proposées, il me semble qu'on peut regretter que malgré ce que vous avez dit, vous n'avez pas suffisamment pris en compte l'urgence climatique et environnementale alors que vous constatez vous-même sur le chapitre 11 que vous serez impactés l'année prochaine avec les tarifs de l'énergie. Où en est l'audit et la planification concernant l'isolation des bâtiments, les études des énergies utilisées, les équipements un peu plus appropriés, qu'il faudrait programmer, et sensibiliser le personnel ? L'impact financier, nous vous demandons que vous nous indiquiez les hausses de consommation, d'eau, de gaz et d'électricité parce qu'il nous semble que ces données sont nécessaires pour pouvoir faire une analyse complète et prendre bien sûr les mesures qui en découlent. Parce qu'aujourd'hui on vous reproche souvent de ne pas nous donner des informations et il faut arriver au Conseil Municipal pour savoir qu'on ne va pas mettre 200 et 500 000 mais qu'on va mettre le double. Que l'on va faire des choses, sur le CTM, qui vont être un petit peu différentes et je trouve que c'est très bien parce que peut être, à l'époque par exemple vous ne pouviez pas refaire la charpente parce que pour mettre des panneaux photovoltaïques, il fallait refaire la charpente, peut-être qu'avec ces investissements vous allez peut-être pouvoir commencer sur les bâtiments communaux à prévoir des panneaux photovoltaïques pour commencer à faire des économies d'énergies. Dans ce projet-là, on voit peu de choses qui viennent aller dans le sens des économies d'énergie, c'est que ce que je voulais vous dire. Je voudrais juste noter un point. Quand on prend les dépenses réelles de

fonctionnement en 2021, vous annoncez 8 263 021 € alors que sur la M 14, 8 216 076 €. Donc je voudrais savoir d'où viennent les chiffres parce que j'ai regardé avant de venir, c'est la première chose. La deuxième, pourquoi vous ne notez pas la durée d'endettement de l'année 2022 ? Sur le document ce n'est pas précisé. C'est intéressant parce qu'aujourd'hui ce que je n'arrive pas à comprendre c'est que vous utilisez la marge brute pour voir la durée d'endettement. Or lorsque j'ai posé la question, parce qu'effectivement nous avons eu quelques différents là-dessus Monsieur Dervieux, donc lorsque j'ai posé la question à votre trésorier, lui qu'est ce qu'il fait ? Il prend la dette qu'il divise par la différence qu'il y a entre la recette nette de fonctionnement et la dépense nette de fonctionnement et cela donne la durée d'endettement. Je ne retrouve pas ce chiffre de marge brute. Moi je connais la marge nette mais marge brute, je ne sais pas ce que c'est et donc effectivement nous préciser cela. Votre trésorier ne m'a pas écrit la même chose donc je voudrais juste avoir une petite précision là-dessus.

Ensuite je voudrais quand même vous dire qu'au niveau de la fiscalité, je comprends ce que vous dites pour les dotations et autres, néanmoins entre 2020 et 2021, la baisse a été de 150 000 euros en ce qui concerne les dotations. Par contre la fiscalité plus de 550 000 euros. C'est à dire que les impôts ont augmenté dans la commune, même si effectivement vous, vous avez gardé le taux constant, le fait que les bases augmentent cela a quand même un impact direct sur la fiscalité.

Puis ensuite un autre point qui est important c'est que quand on annonce une recette de fonctionnement vous la mettez à plus de 9 millions mais par contre les dépenses réelles sont au environ de 8 millions 2. Cela veut dire qu'aujourd'hui, si on regarde la dépense réelle, si on vient retrancher la main d'œuvre, la part qui reste pour faire vivre la commune est relativement faible. Donc aujourd'hui comme vous voulez investir et à juste titre et je le comprends, vous avez l'obligation d'avoir une marge d'autofinancement importante et qui vient impacter directement le budget de fonctionnement ne serait-ce que pour entretenir les équipements existants, on en avait déjà parlé Monsieur Dervieux en commission.

Ensuite, au niveau donc des dépenses de fonctionnement, j'ai noté des chiffres et en 2017 nous étions à 1 million 7, là on serait à 1 million 5 réel, c'est à dire pour entretenir la commune. Ensuite vous parlez des investissements alors j'ai une question à vous poser, c'est que l'année passée vous aviez prévu de faire 2 700 000 d'investissement et quand on fait le bilan par rapport à malheureusement ce que vous n'avez pas pu faire pour de multiples raisons, la dépense réelle a été de 1 900 000. Donc si j'ai bien compris par rapport à vos propos, l'argent qui n'aura pas été dépensé, ça veut dire ce 1 900 000, on va le retrouver un investissement sur l'année 2023. C'est bien ce que vous avez dit ?

Le CTM, alors j'ai un point important, et c'est un point, pour moi sécurité et un point pour le personnel. Ce projet aujourd'hui ça fait déjà un moment qu'il est dans les tuyaux et je voudrais savoir si vous avez prévu pour le personnel de mettre en place, le plus rapidement possible, parce que de toute façon quand vous démarrerez le projet vous serez obligé de le faire, est ce que vous ne pourriez pas très rapidement mettre en place une structure qui permette d'avoir au personnel municipal, une salle de repos et d'avoir des moyens, ne serait-ce que des sanitaires qui soient dignes ? Parce que tout à l'heure vous parliez du personnel qui s'en va, vous avez raison, il y a la mobilité, il y a des conditions qui sont peut-être plus attirantes ailleurs mais il serait important que vous regardiez chez vous comment certaines personnes sont traitées entre guillemets. Donc je vous demanderai ici, devant tout le monde, de regarder la possibilité de faire en sorte que l'on puisse mettre en place quelque chose pour que votre personnel soit accueilli au travail de manière efficace et descente.

Le mur d'escalade c'est quelque chose qui n'était pas prévu, je trouve que c'est très bien et je pense que vous y avez pensé mais je souhaite le rappeler, c'est de prévoir une subvention puisque nous sommes dans une année préolympique et que l'escalade fait partie de l'olympisme, est ce que c'est quelque chose que vous avez dans les tuyaux pour demander une subvention ?

Le skate-park, ça c'est quelque chose qui est important parce que je n'étais pas là à ce moment-là mais j'ai récupéré une étude qui avait été menée à l'époque par Monsieur Vince, très bien faite, qui normalement aurait dû arriver au bout, malheureusement n'est pas arrivé, ce que je souhaite c'est que celle-ci arrive au bout parce que c'est important pour les gens qui y comptent.

Il était prévu cette année de faire des sanitaires à Ségur, je ne les vois plus dans les investissements de cette année. Et ensuite un autre point, vous voyez comme malheureusement on ne

fait pas de commissions régulières, il y a des choses que je découvre. Par exemple on va vendre pour 900 000 euros de biens, de quoi s'agit -il ? Et enfin une chose que nous n'avons pas bien compris, cela concerne la main d'œuvre, perspective de main d'œuvre, alors le tableau que vous avez fait donne l'effectif réel de la commune et il y a le bloc provision 2022 et puis les perspectives 2023. Quand on fait la somme de 2022 on trouve 3 millions 6 et 4 millions 7 et en 2021 on a dépensé un peu plus de 5 millions et dans les perspectives dans la M 14 du budget primitif il était aussi prévu 5 millions et quelque alors je ne comprends pas ces chiffres. Est-ce que vous pourriez me donner des explications ?

Madame le Maire

Est -ce qu'il y a d'autres questions ?

Jean-Marc FARTHOUAT

Dernière chose, vous avez parlé d'emprunt, c'est quelque chose dont vous nous parlerez lors du prochain conseil municipal ?

Madame le Maire

Est ce qu'il y a d'autres questions ?

Henri LAGARRIGUE

Alors Madame le Maire, moi ce n'est pas des questions mais des remises en cause. Des remises en cause parce qu'effectivement ce qu'on apprend aujourd'hui, c'est qu'on n'aura pas beaucoup pas de moyens et que c'est tendu au niveau des finances. Par contre Madame le Maire, depuis les vœux, depuis toutes les réunions publiques que vous avez faites, vous avez promis beaucoup de choses. Donc effectivement, là ce qu'il y a dans le budget, il manque quand même des choses. Et en plus là où je suis obligé de vous reprendre aussi c'est que vous nous mettez en cause et moi particulièrement. D'ailleurs vous me citez dans les réunions publiques maintenant en ce qui concerne nos positions sur le sport.

Je vais revenir vite fait sur la piste d'athlétisme que vous avez signalé hier soir, vous avez cité mon nom comme quoi je m'opposais à la piste d'athlétisme en ce qui concerne le projet. Moi je ne me suis jamais opposé à quoi que ce soit et je n'ai jamais rien dit. J'étais à une réunion publique comme tout le monde et ce projet a été tellement mal présenté qu'effectivement cela n'a pas fait l'unanimité des gens qui étaient à la réunion. Et en l'occurrence cela rejoint quand même le problème aussi du choix que vous faites à chaque fois, ça a été aussi pour le collège donc vous avez eu un échec total sur la présentation du projet. En 2018, au mois de juin, il y a eu une réunion publique où le collège avait été proposé en même lieu et même place. On est parti en vacances et la rentrée de septembre, sans réunion publique, vous aviez fait le choix de le mettre contre Château Pichon. Donc effectivement cela a élevé des problèmes dans la partie des riverains et à partir de là, tout est parti, cela a été mal parti pour vous, et ça cela s'appelle un échec. Et après tranquillement, vous remettez l'échec sur le choix des gens qui ne veulent pas la piste d'athlétisme à cet endroit-là, ce n'est pas qu'ils n'en veulent pas et là je remercierais l'association Préservons notre paysage, qui elle, heureusement, s'est opposée à la construction du collège parce qu'aujourd'hui on peut peut-être faire une piste. Parce que c'est quand même plus agréable une piste d'athlétisme qu'un collège contre les vignes Pichon. Donc là Madame le Maire, je pense qu'il faut arrêter de promettre alors je passe le BMX, je passe tout ce que l'on entend, vous parliez des réseaux sociaux, c'est vous qui communiquez d'ailleurs pas moi. Je ne me permets pas de communiquer quand je ne sais pas donc là je pense quand même Madame le Maire que l'on a un gros problème, un gros problème, de compréhension. Et chaque fois, vous remettez la faute sur l'opposition et en particulier évidemment vous citez mon nom.

Hier j'étais donc entre parenthèses, je n'étais pas un élu, j'étais un président d'association donc c'est pour cela que je suis resté très correct et que je n'ai pas répondu à votre agression parce que pour moi c'est une agression. De dire que je me suis opposé à une piste d'athlétisme à Parempuyre. Cela s'appelle une agression, je dirais presque une insulte, vous voyez ce que je veux dire, c'est une insulte. Alors donc je tenais à mettre les choses au clair, il va falloir qu'on puisse débattre. Parce qu'en plus, en commission finances, Monsieur Verdier s'est permis de dire j'étais assis à côté de Madame Perez, oui je

m'assois à côté de qui je veux. Ça il faut que vous le sachiez, c'est la réflexion que j'ai prise. Il faut s'arrêter Madame le Maire, vous n'avez pas les moyens de faire une piste d'athlé, vous êtes allée dans le mur avec cette histoire. Parce qu'on le voit aujourd'hui, il n'y a pas l'argent, déjà il y a des augmentations partout, les terrains vont coûter plus cher. Je ne parle même pas du Collège, parce que le Collège vous nous aviez présenté au départ avec Madame la Mairesse d'Eysines de 20 millions d'euros et 5 millions pour le collège provisoire, ont fini quand même à 5 millions de plus 3 ans après. Bravo parce que ces 5 millions ils auraient servi peut-être à faire la piste d'athlé effectivement. Voilà où on en est aujourd'hui et tout ça tranquille, ça coule, on essaye de nous faire passer des petits verres mais non, cela ne va pas du tout Madame le Maire, c'est vos échecs. C'est des échecs permanents, cela n'avance pas. Parce que vous parlez maintenant encore de cette histoire de CTM. Mais c'est pareil le CTM depuis combien de temps on en parle et je ne vous parle même pas du skatepark. Le skatepark ça fait 10 ans que vous en parlez donc des études, des études mais un jour il faut réaliser. Et en plus des études cela coûte de l'argent voilà Madame le Maire où on en est aujourd'hui c'est que c'est vos échecs. On parle, on parle beaucoup d'argent mais il n'y a rien qui se fait. Alors il y en a un paquet de projets et ça c'est vrai. Si vous pouviez nous donner quelques nouvelles au sujet par exemple du BMX, tout ce qui se passe, tout ce que vous avez promis sur Internet, vous en parlez mais c'est vous qui communiquez.

Madame le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Nicole LALANNE

Une observation, je vois qu'en débat d'orientation budgétaire, des questions sont posées qui devraient être débattues en commission. Ici ce n'est pas un Conseil Municipal, c'est des commissions de travail. On dirait qu'on participe. Je regrette que normalement les débats d'orientation budgétaire pour ce faire, on peut avoir une information complète avant. De façon à ce qu'en commission on puisse débattre et travailler. Là on ne travaille pas en commission, on reçoit des informations et des fois n'a pas les réponses donc je pense qu'il doit y avoir un travail préalable de fait, cela éviterait de prolonger les Conseils Municipaux de cette façon. Quand nous demandons certains renseignements, souvent c'est sans réponse. On est obligé, je ne sais pas combien de fois je n'ai pas compté, on est obligé de passer par la CADA pour avoir les renseignements et tous les documents utiles qui sont ouverts à tout le monde, y compris à tous les citoyens d'ailleurs. Et nous sommes obligés de passer comme un simple citoyen pour avoir des renseignements. Je ne trouve pas cela normal. Je ne sais pas ce que vous craignez mais en tous les cas, nous, c'est tout simplement pour pouvoir travailler.

D'autre part concernant la piscine municipale, vous avez parlé d'un impact financier, les coûts augmentent notamment les coûts d'exploitation. Est ce qu'on vous a donné une information concernant une éventuelle augmentation, une estimation différente de celle qu'on nous avait remise concernant les coûts d'exploitation qui demanderait une participation supérieure ? Il y a une étude qui a été faite qui montre que pour une piscine de la même envergure que celle qui été mise en place, le coût d'exploitation journalier, hors amortissements, est entre 2 500 et 3 000 euros. Je ne sais pas à combien elle avait été estimée par jour, je ne sais pas à combien elle avait été estimée chez vous. Je voudrais savoir si cela a été fait ? Une chose également vous dites que, c'est le résultat qui montre les recensements, nous frôlons les 10 000 habitants. Qui dit atteindre 10 000 habitants c'est peut-être un bien parce que nous allons peut-être recevoir des dotations supérieures et des subventions supérieures mais également on se heurte à une augmentation des besoins et à une augmentation des obligations donc je voulais savoir si vous les avez anticipé ? Et si vous les avez chiffrés éventuellement et si vous pouvez nous les présenter aujourd'hui ou très prochainement ?

Madame le Maire

D'autres questions ? Non. Monsieur Dervieux.

Benjamin DERVIEUX

On a surtout parlé du budget plus que du débat d'orientation budgétaire. Madame Lalanne vous avez donné quelques perspectives et effectivement c'est l'objet du débat que nous avons ce soir. Je vais néanmoins répondre à beaucoup d'éléments.

Monsieur Farthouat vous ne m'avez pas bien entendu par rapport à l'urgence climatique. Vous nous dites il faut faire un audit, une planification. Je vous ai dit tout à l'heure qu'on ne pouvait pas agir sur les coûts et donc nous allons avoir obligation d'agir sur les consommations. Donc j'en ai bien parlé des économies énergétiques et financières nécessaires. Là où je vous rejoins c'est sur la planification, sur la rénovation de bâtiments. Mais lors du débat d'orientation budgétaire, on donne des pistes. Nous ne sommes pas dans le vote du budget où je vais lister un par un tous les éléments qui vont être proposés au Conseil Municipal. Que nous fassions notre débat d'orientation budgétaire, et on fera le même constat : il y a une urgence climatique, il y a des besoins en planification de rénovation de nos bâtiments communaux. Là je vais vous rejoindre. Mais ne reprochez pas que je n'ai pas prévu alors que je vous l'ai annoncé : il y a une action nécessaire sur nos consommations, sur les volumes, que ce soit en eau, en électricité et en gaz avec une difficulté importante par rapport à la planification de l'existant puisque sur les 3 dernières années les consommations n'ont pas été identiques. Elles sont variables en fonction de différents éléments. La crise sanitaire a participé sur les années 2020-2021, qui ne sont pas des années sur lesquelles on peut se baser. 2022 oui, avec un autre élément qui est important c'est l'augmentation de la population et des besoins et de l'utilisation des services. Je vais prendre un exemple concret, les groupes scolaires : nous avons construit un groupe scolaire supplémentaire qu'il faut chauffer, qu'il faut éclairer, avec des élèves à l'intérieur qui ont besoin d'utiliser les installations sportives de la commune, qu'il faut déplacer. Donc tous ces éléments sont supérieurs à l'utilisation que nous avions précédemment. Et la conséquence, financièrement, vous comprenez bien que cela augmente nos coûts. Mais c'est normal, et c'est pour le bien-être de tous les enfants de Parempuyre. En ce qui concerne les éléments environnementaux, je le rappelle, on essaie de passer à l'éclairage LED à chaque fois que c'est possible. On participe au maximum par rapport à nos réductions de consommation chaque fois qu'on le peut. Donc oui les éléments liés à l'urgence climatique sont pris en compte et on en a déjà même parlé depuis 2020.

En ce qui concerne les chiffres qui sont proposés, vous dites qu'ils ne correspondent pas à ce que vous avez trouvé. Là ce qui vous est proposé, ce sont les dépenses et les recettes réelles, en intégrant également les restes à réaliser. Sur les CA que vous avez, il n'y a pas nécessairement l'ensemble des restes à réaliser qui sont indiqués, puisqu'ils ne sont pas encore réalisés par définition. Donc effectivement là vous avez les recettes réelles et les dépenses réelles qui vous sont présentées. Cela peut différer des chiffres que vous avez eu par rapport au CA. Mais c'est à mon avis, la réflexion la plus juste et la plus transparente qui puisse vous être donnée. Si vous préférez avoir uniquement les chiffres que vous retrouverez dans les comptes administratifs c'est possible mais cela reflèterait moins la réalité de ce qui a été réellement dépensé et reçu.

Vous me demandez pourquoi est-ce que l'endettement de 2022 est absent ? Oui vous avez 6,66 années pour 2020, 4, 95 années d'endettement pour 2021 et pas pour 2022, la case est vide. Pour une simple et bonne raison c'est qu'on n'a pas encore voté le compte administratif 2022, donc je ne peux pas vous donner un endettement tant qu'on n'a pas arrêté les comptes. Néanmoins vous avez la calculatrice, vous avez les chiffres prévisionnels, vous faites le calcul par vous-même. Moi je ne peux pas vous l'indiquer pour une bonne raison : les chiffres ne sont pas encore définitifs puisque pas votés encore par le Conseil Municipal avec le compte administratif.

Vous nous avez indiqué que la fiscalité était en hausse sur la commune. Alors oui la fiscalité est en hausse, mais pas du fait de la commune, vous l'avez dit. Par contre, il y a des éléments que vous n'avez pas cités et qui me semblent importants. Il y a des bases fiscales en plus mais parce qu'il y a des constructions supplémentaires. Les constructions supplémentaires, elles ont des bases fiscales supplémentaires. Vous construisez une piscine, cela vous fait des bases fiscales supplémentaires, mais ça ne fera pas d'habitants en plus. Et je peux vous certifier que le nombre de piscines augmente chaque année sur la commune, je parle bien des piscines privées pour être bien clair. De la même façon, vous faites une extension de votre maison, cela va augmenter votre base proportionnellement à la maison

existante. Ce qui va avoir des incidences sur les bases fiscales la commune. Donc il n'y a pas que les nouveaux habitants qui ont des conséquences, les constructions neuves également, mais toutes les extensions et les aménagements supplémentaires indépendamment de l'augmentation de nos bases pour toutes les communes de France depuis 2018 liées à l'inflation. Vous indiquez que l'on n'a pas dépensé tout notre investissement de 2022. Alors je réponds juste que budgétairement ce n'est pas encore fait puisque vous n'avez pas les chiffres du CA. Néanmoins, je vous l'accorde notamment pour la partie piscine intercommunale, mais je vous ai déjà expliqué qu'elle était reportée. Je vais citer également le CTM puisque que nous souhaitions le finir et investir pour 2023 : il n'a pas été réalisé et l'intégralité des sommes sera majorée de façon importante pour qu'il puisse être réalisé tout de même.

Le mur d'escalade, vous avez dit que ce n'est pas prévu. Dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, le mur d'escalade est prévu pour l'année 2023. Nous avons un PPI qui a été mis en place en 2020, qui a été amendé en 2021 et en 2021 nous avons arrêté un mur d'escalade pour l'année 2023. De la même façon le skatepark est prévu au PPI. Vous posiez la question de savoir si nous obtiendrons des subventions pour ces équipements, je le souhaite évidemment pour les bonnes finances de la commune. Néanmoins les difficultés financières auxquelles nous sommes confrontées sont identiques pour les autres organismes. L'année 2024 est une année olympique. L'Agence Nationale du Sport a des subventions importantes à verser, c'est ce que j'allais dire Monsieur Lagarrigue, nous ne sommes pas les seuls à demander. Donc oui si nous pouvons nous le ferons, mais je ne pense pas que nous pourrons faire financer l'ensemble de nos équipements : vous avez noté que pour l'ANS on a priorisé par rapport à ce qui nous coûtait le plus cher, la rénovation des terrains. S'il y a d'autres subventions qui viennent, je suis preneur à 200% pour les finances de commune. Il n'y a pas de problème là-dessus.

Il y aura des conséquences importantes au niveau du budget du fait du passage de la M 14 à la M 57 donc oui il va y avoir des conséquences dont j'avais déjà parlé quand nous avons pris la décision de passer en M 57 à compter du 1er janvier 2023. C'est de vérifier la concordance entre les CA 2021, 2022 et plus tard 2023. Ce ne sera pas forcément pertinent mais je vous ai déjà averti là-dessus. De la même façon pour le budget 2023, ce ne sera pas forcément pertinent de comparer avec le budget 2022 pour certains éléments. Mais je vous avais déjà averti, c'était une des conséquences que l'on avait pris lors de la décision de passage en M 57.

Vous nous demandez Monsieur Lagarrigue, s'il y aura un emprunt et est-ce qu'on le verra au prochain Conseil Municipal ? Je vous répondrai lorsque l'on votera le budget, on reparlera de l'emprunt éventuel. Maintenant au niveau des orientations budgétaires, vu les financements dont on a besoin, vu les ressources de la commune, on va avoir besoin d'équilibrer nos recettes d'investissement par de l'emprunt, c'est très probable. Le montant exact par contre je ne peux pas vous le dire aujourd'hui, on en aura connaissance lors du vote du budget.

Madame Lalanne en ce qui concerne l'augmentation du coût d'exploitation de la piscine intercommunale, c'est un débat qu'on a déjà eu et il est opportun de se le reposer maintenant avec l'augmentation des coûts des énergies. Lorsque nous avons pris la décision de participer au financement de la piscine intercommunale avec la commune de Blanquefort, si vous vous rappelez, le déficit d'exploitation pour la commune de Blanquefort était de 500 000 euros annuels en déficit de fonctionnement. Dans notre élément de réflexion, toujours avec la clé de répartition 2/3 pour Blanquefort, 1/3 pour Parempuyre, cela faisait à peu près 166 000 euros pour la commune. J'avais été jusqu'à 200 000 si vous vous rappelez, j'avais dit que cela coûterait peut-être à peu près 200 000 euros, donc en augmentant déjà un déficit à 600 000. Si on est à 200 000 euros par an pour que tous les élèves Parempuyriens apprennent à nager, chaque année, pas tout le monde la même année, on est bien d'accord, que je sois clair, cela ne me semble pas excessif. 200 000 euros pour 10 000 habitants : dans 10 ans tous les Parempuyriens sauront nager, moi cela me convient. Est-ce que ces 200 000 euros seront encore valables en 2024 ou en 2025 ? Je ne peux pas vous répondre. Dès le début, la volonté a été de construire une piscine qui soit très peu énergivore. Tous les choix qui ont été faits ont été orientés par cette volonté. Jusqu'au choix de la couleur du bac inox de la piscine par rapport à la réflexion du soleil. C'est dire s'ils sont allés très loin, et qu'il y a énormément de choses qui ont été prises en compte. Donc oui j'ai bon espoir que l'on reste sur cette enveloppe budgétaire parce que la piscine sera en partie

autonome au niveau électrique, parce que la récupération de la chaleur est prévue, parce que les déperditions de chaleur sont prévues avec la pose de bâches pour pouvoir couvrir la piscine. Tout ce qui actuellement a pu être mis en place pour réduire la consommation énergétique au maximum a été fait. C'est le choix de la commune de Blanquefort et c'est le choix validé par la commune de Parempuyre. J'ai bon espoir que l'on ne dépasse pas ce déficit de fonctionnement sachant qu'en plus c'est un équipement neuf donc au départ cela coûtera moins cher. Par contre au fur à mesure des années, l'entretien va devenir plus important. Mais au moins sur les premières années, j'ai bon espoir que l'on ne dépasse pas ces 200 000 euros de participation de la commune de Parempuyre. Ce qui pour 10 000 habitants ou presque me semble raisonnable. Si je ne dis pas de bêtise, cela fait 20 euros par habitant pour que tout le monde puisse nager et apprendre à nager.

Dernier point par contre Madame Lalanne si on passe le cap des 10 000 habitants, on ne va pas avoir d'augmentation importante des financements, il ne faut pas le croire. Malheureusement je ne suis pas sûr qu'en changeant de catégorie on ait des dotations supplémentaires. Par contre oui, on est d'accord qu'on a des besoins supplémentaires et l'objet de la construction du budget c'est justement de répondre à l'ensemble des besoins de tous les Parempuyriens.

Jean-Marc FARTHOUAT

Il manque une question qui concerne les 900 000 euros qui correspondent à une vente.

Benjamin DERVIEUX

Je vous présenterai cela dans le budget, Monsieur Farthouat.

Marie-Laetitia CHARTIER

Vous avez parlé du mur d'escalade dans le PPI, honnêtement nous on ne l'a pas dans le PPI. Alors c'est peut-être sur la ligne "autres travaux Plaine des Sports" mais en l'occurrence cela aurait dû avoir lieu avant ou en 2024.

Madame le Maire

Je vais compléter les propos de Benjamin Dervieux. Je vais essayer parce que tu as répondu, Benjamin, à beaucoup de choses. Concernant l'urgence climatique, nous sommes d'accord c'est une bonne chose, simplement pour souligner que nous avons déjà commencé avec l'éclairage public qui est éteint la nuit. Nous avons déjà fait un investissement de l'ordre de 45 000 euros. Nous travaillons avec Bordeaux Métropole dans le cadre des contrats de codéveloppement avec les fiches action pour justement regarder la dépense énergétique des bâtiments entre autres. Mais c'est en cours effectivement. Tout ce qui est construit actuellement y compris le CTM s'inscrit dans cette logique d'efficience écologique.

Concernant votre demande sur la marge brute qui est l'excédent brut, je suis un peu surprise, de quel trésorier vous nous parlez ? Quels sont les chiffres ? Donnez-nous le document et je vous répondrai précisément. La question n'était pas très claire donc faites-moi passer le document que je puisse vous répondre.

Vous avez dit que le personnel était maltraité. Je pense qu'à Parempuyre le personnel est particulièrement bien traité, la preuve il reste très longtemps. En ce moment il y a des mouvements effectivement, mais c'est aussi la vocation du personnel d'une collectivité territoriale, quelle qu'elle soit, pour avoir des avancements de grades et de salaires, d'aller dans des collectivités souvent plus grandes. C'est ce qui se passe aujourd'hui. Et c'est ce qui est passé avec Monsieur Larquier qui est resté pratiquement 13 ans, c'est ce qui se passe avec les personnels qui s'en vont et qui étaient là depuis très longtemps donc je ne pense pas qu'on maltraite le personnel.

Les opérations prennent un peu plus de temps que prévu et pour le CTM c'est une opération à tiroirs qui va se réaliser avec vraiment un bel investissement. Ce dossier a été travaillé avec l'ensemble du personnel qui occupera ces locaux que ce soit la police municipale ou les services techniques. Cela a pris du retard par rapport à ce qui se passe actuellement un petit peu partout, j'en suis la première désolée, mais cela va se faire.

Pour les conditions de travail, il faudrait peut-être être aussi aller voir ailleurs. Pour les unes ou deux personnes qui disent que le personnel est maltraité, s'il s'agit de salariés, on peut leur rappeler qu'ils ont un devoir de réserve et que l'herbe est souvent plus verte ailleurs, mais que l'on peut aussi se rendre compte que ce n'est pas forcément le cas.

Concernant les investissements, skatepark et tout cela, tu as répondu Benjamin, et pour l'emprunt aussi. Madame Lalanne, bien sûr que nous anticipons les besoins. Nous avons déjà fait l'école Madeleine Brès. Nous pouvons vous dire qu'il y a aussi beaucoup d'enfants et que nous avons une politique volontariste pour tout ce qui touche l'enfance. C'est important l'éducation et l'accompagnement à l'éducation qui est donné par les enseignants. Nous avons cet accompagnement avec nos va-et-vient, avec des animateurs, même si c'est vrai que c'est difficile de recruter actuellement, mais ce n'est pas propre à Parempuyre. Regardez ce qui se passe partout. Et nous avons des animateurs qui sont diplômés, qui sont vraiment à l'écoute des enfants et qui ont beaucoup de mérite, parce que les enfants sont de plus en plus durs. Les animateurs sont là aussi pour détecter les problèmes que peuvent rencontrer les enfants. En plus des problèmes de harcèlement, sur lesquels nous avons hélas très peu de moyens d'intervenir, mais cela existe, il y a aussi des problèmes de maltraitance. C'est pour cela aussi qu'ont été mis en place, parce qu'on le retrouve dans les familles, les Vifs avec Annie. Et tout cela c'est anticiper. Nous allons ouvrir une classe supplémentaire à Jean Jaurès, qui dispose d'une classe vide actuellement. C'est pour bien vous dire que tout cela est particulièrement anticipé.

Concernant la diatribe de Monsieur Lagarrigue, je suis un petit peu surprise dans un débat d'orientation budgétaire de ces propos. Je suis très surprise que l'on vienne parler du collège : ça pourrait m'inciter à être en colère et vous dire des choses pas très agréables. Mais je vais simplement vous dire que c'est vraiment une perte énorme pour la ville de Parempuyre. Ce collège n'a pas été prévu contre le château Clément Pichon : il était dans le périmètre du château comme des constructions qui se font aujourd'hui mais il y a eu des personnes qui se sont élevées contre, comme elles s'élèvent aujourd'hui contre la piste d'athlétisme. Vous étiez à la réunion Monsieur Lagarrigue et vous l'avez dit vous-même, vous n'êtes pas intervenu. Moi j'attendais de vous, en grand sportif, que vous interveniez pour défendre la piste d'athlétisme. Je ne vous ai pas entendu et les personnes qui se sont opposées, se sont opposées parce qu'il y a des pesticides. Alors je suppose que ces personnes, qui vivent depuis 40 ans avec les pesticides, sont en train de vendre leurs maisons. Je suppose. Moi je suis au tribunal parce que je suis un Maire anti-pesticide. Les personnes ne veulent pas un équipement public parce qu'il y a des pesticides. Alors le problème, je l'ai toujours dit, est-ce que c'est équipement public ou est-ce que ce sont les pesticides ? Donc ça ce n'est quand même pas brillant, parce qu'à la place du collège que nous allons démolir et reconstruire, ces bâtiments revenaient à la ville, on pouvait faire une mairie, le centre culturel, le CCAS, on pouvait tout faire. C'est une perte financière, une perte énorme pour la commune. Oui Monsieur Lagarrigue. Moi je vous ai laissé parler Monsieur Lagarrigue.

Ensuite vous êtes inquiet pour les finances de la Commune, mais moi je vous dirais heureusement que vous n'avez pas été élu parce qu'entre la vinothèque, l'école pour sportifs de haut niveau et j'en passe et des meilleures, je ne sais vraiment pas où en seraient les finances de la ville. Nous avons un budget sérieux, réaliste et qui reflète les besoins de notre ville et je pense que c'est ça qui important. C'est un budget qui est à la hauteur des finances de la commune, ce n'est pas un budget absolument pharaonique. Je pense que c'est adapté à la demande des Parempuyriens. D'ailleurs, quand on est sur les manifestations, on le voit bien, que ce soit la saison culturelle, la vie locale ou le CCAS, les personnes sont contentes. Donc un peu d'humilité, un peu de bon sens, un peu de pragmatisme et je pense que cela serait bien si on pouvait effectivement travailler ensemble mais pour cela il faut le vouloir, il faut le souhaiter. Mais je le fais et Madame Chartier est toujours dans de bonnes dispositions, cela se passe toujours bien quand on travaille avec elle. Mais je pense que quand on aime sa ville il ne faut pas passer son temps à la dénigrer, alors vous dites que vous ne le faites pas sur les réseaux, mais je pense qu'il y en a beaucoup qui le font pour vous. C'est vrai que vous n'apparaissez pas. C'est juste Parempuyre Avenir qui apparait. Paraît-il car moi je suis exclue de ces groupes et tant mieux, de toute façon j'ai mieux à faire que gérer la ville via les réseaux sociaux. Nous allons continuer, toute l'équipe, sur cette bonne lancée, nous allons continuer à gérer la ville en confiance, avec la confiance des habitants et pour répondre aux besoins et aux engagements sur lesquels nous avons été élus.

Henri LAGARRIGUE

En vous remerciant donc on va voir maintenant avec le budget s'il va être réalisé l'année prochaine.

Madame le Maire

Mais bien sûr.

Jean-Marc FARTHOUAT

Je voudrais juste rebondir par rapport aux propos sur le collège. Parce que j'ai récupéré une étude de 2017 qui disait et je vais vous le lire, il y a 2 phrases. « Le collège pourrait atteindre quasiment l'effectif de 900 élèves dès la rentrée 2019, la construction d'un nouveau collège au Pian Médoc sur ce secteur en 2022 délesterai le collège de Portes du Médoc qui retrouverait un effectif stable à 800 élèves. » Cela veut dire que déjà en 2017, il était prévu de faire ce qui a été fait aujourd'hui ou ce qui va être fait dans les années à venir. A la seule différence, c'est qu'effectivement, le fait de faire le collège maintenant il va être fait avec de nouvelles normes et certainement il sera mieux architecturalement mais quand même déjà depuis décembre 2017, vous saviez tout cela et y compris le conseil général. Et je pense qu'après vous avez dit quelque chose d'intéressant mais aujourd'hui c'est la première fois, vous n'avez jamais parlé que vous vouliez utiliser éventuellement cette place pour faire une mairie etc... Là, vous le dites aujourd'hui, vous n'en avez jamais parlé, jamais. Donc effectivement vous saviez et cela a eu un surcoût puisqu'à l'époque, il y en avait pour 22 millions et maintenant il y en a pour 30 millions donc effectivement il y a 8 millions de ne plus pour pouvoir faire ce qui était prévu. Parce que dans le projet de 2017, il était prévu aujourd'hui exactement la même chose à la différence des bâtiments qui seraient différents. Alors s'il vous plaît, je pense qu'il y a certains moments, il faut faire attention aussi à ce que vous dites parce que quelque part, vouloir évoluer dans ce projet, cela nous a conduit dans le mur et avec les gens qui se sont révoltés contre, vous avez mis les gens les uns contre les autres alors qu'effectivement le projet initial passait sans aucun problème.

Madame le Maire

Alors je vais compléter mon propos de tout à l'heure, vous avez raison Monsieur Farthouat. Dans le collège tel qu'il était prévu là, tel qu'on l'annonçait en 2017, nous aurions déjà la piste d'athlétisme de 250 mètres parce qu'elle était prévue dedans. Reprenez les plans, c'était une piste d'athlétisme Monsieur Lagarrigue.

Henri LAGARRIGUE

Si je vais quand même préciser Madame le Maire, c'est vrai qu'effectivement, c'est en Conseil Municipal qu'on parle des projets. Si vous animiez quelques commissions, par exemple la commission sport, on pourrait en parler. Cela fait 2 ans, 3 ans, il n'y a rien. Quand vous dites que l'on ne participe pas, il y a une volonté, c'est votre volonté de ne pas nous faire participer. Il faut arrêter d'inverser et arrêtez de me prendre à partie Madame le Maire je vous le dis. C'est vous qui ne voulez pas. Et comme vous n'avez pas la compétence, cela va chaque fois dans le mur et ce n'est pas fini encore parce que vous n'avez pas ouvert les plis que vous en parlez. Pour les terrains synthétiques, on va voir car ce n'est pas encore fait. Vous le dites, encore hier vous avez déclaré à tout le monde. Vous avez vu à la réunion qui a eu hier les questions qui se posent ? Il y a beaucoup de questions qui sont posées.

Madame le Maire

Oui je pense que vous avez remarqué les personnes qui étaient satisfaites et qui l'ont dit.

Henri LAGARRIGUE

Oui, deux. Non mais Madame le Maire, c'est ridicule.

Madame le Maire

Monsieur Lagarrigue, moi je reste polie avec vous. Nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire et les commissions se réunissent avant chaque Conseil Municipal. Je vais passer au vote maintenant. Oui Madame Chartier.

Marie-Laetitia CHARTIER

Je reviens quand même sur un point parce que vous avez appuyé plusieurs fois en disant que l'on parlait de maltraitance des salariés. En l'occurrence, on ne considère pas que cela soit de la maltraitance, c'est juste que les conditions de travail aujourd'hui sont très dégradées tout simplement au niveau du CTM.

Madame le Maire

C'est bien pour cela que nous en construisons un nouveau, autrement ce n'est pas la peine.

Marie-Laetitia CHARTIER

Oui mais ce n'est pas de la maltraitance, et vous avez bien insisté, vous nous prenez parfois vraiment pour des personnes.

Madame le Maire

Nous allons prendre acte que ce débat d'orientation budgétaire…

Julia AMRA

Juste une question. Vous aviez prévu une piste de BMX, c'est pour savoir où cela en est ?

Madame le Maire

Je n'ai pas prévu une piste de BMX. Il y a eu une association qui est venue me voir. Effectivement j'étais enthousiaste à l'idée de faire une piste de BMX. Nous leur avons proposé après réflexion le terrain qui se trouve derrière, je vais vous faire sourire, derrière le plateau sportif. Mais cette association a fait fi de toutes les contraintes réglementaires de dépôt de dossiers d'urbanisme. Pour construire quoi que ce soit, il faut un dépôt de dossier d'urbanisme, et ils ne l'ont pas voulu. Il y a eu des soucis internes à l'association dont je ne me mêlerai absolument pas, et l'association est partie mettre son siège à Eysines. Je ne peux pas vous en dire plus. Nous allons acter par notre vote que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu. Je suppose que c'est un vote à l'unanimité ? On ne vote pas pour ou contre, on a bien débattu.

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants depuis la loi du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

L'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT.

Conformément au III de l'article 106 modifié de la loi n°2015-991 du 15 août 2015 les communes de moins de 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs (article L. 2312-1 du CGCT), les EPCI et les syndicats mixtes fermés ne comprenant aucune commune de plus de 3 500 habitants (article L. 5211-36 et article L.5711-1 du CGCT) ainsi que les associations syndicales autorisées (article 106 de

la loi Notre) n'ont pas l'obligation de prévoir un rapport et un débat d'orientation budgétaire.
Le débat d'orientation budgétaire doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il n'y pas de formalisation du rapport pour la collectivité territoriale de Guyane ainsi que pour la collectivité territoriale de Martinique.

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et pour les communes au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membre. Il fait l'objet d'une publication.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- Acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires.

Marie-Laetitia CHARTIER
Excusez-moi, vous aviez parlé du congrès des Maires.

Madame le Maire
Oui effectivement nous sommes allés travailler à Paris au congrès des Maires auquel les maires assistent. Nous étions Béatrice de François, Nicky Guilbault, Irma Del Pozo et Benjamin Roze. Nous avons été d'abord reçus au Sénat, par l'ensemble des sénateurs et sénatrices toutes tendances confondues. Ils se sont exprimés sur les difficultés rencontrées par les collectivités, la crise énergétique, le manque de moyens face au transfert de compétences, le statut de l'élu local et ont abordé des sujets aussi tels que les violences, qu'elles soient verbales ou physiques, contre les élus. Il y a d'ailleurs un nouveau texte qui a été voté pour que les élus puissent porter plainte. Ils auront le soutien de l'Association des Maires de France à chaque fois qu'ils se feront insulter ou subiront des violences physiques, parce que cela ne peut pas durer. Ils ont abordé des sujets propres au département de la Gironde, puisqu'ils sont Girondins nos sénateurs, la crise viticole, les incendies, la LGV. Le président du Sénat Gérard Larcher a également tenu à venir accueillir les élus de Gironde pour saluer leur action face aux incendies sans précédent pour cet été et la solidarité qui a été mise en place. J'ai participé au Forum sécurité au quotidien, comment agir, mieux agir, agir ensemble, agir en confiance. C'était les thèmes des débats. J'ai participé au forum des déplacements durables, comment agir pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux sur les mobilités durables, quelle gouvernance pour organiser les mobilités durables sur les différents types de territoires, les outils et les moyens d'action pour contribuer au développement des mobilités durables et bien sûr tout cela avec Clément Beaune, le Ministre de la transition écologique, de la cohésion des territoires qui est chargé des transports.

Il y a eu le débat d'orientation de l'Association des maires de France, pouvoir agir malgré la complexité administrative croissante, pouvoir agir malgré des marges financières réduites, les maires en première ligne face aux tensions du quotidien, un hommage de l'AMF à tous les intervenants sur le front des catastrophes de 2022. Il y a eu l'assemblée générale statutaire de l'AMF avec la présentation du rapport financier par François Deluga qui est le trésorier général. La présentation du rapport d'activité par Murielle Fabre qui est secrétaire générale. Ensuite il y a eu, au Salon des maires avec les élus, des visites et des échanges avec de la documentation qui était remise ce qui sert aux services techniques entre autres sur la Fédération Française de la montagne de l'escalade, de la Fédération

Française de roller et de skateboard, LAFA collectivités - immobilier professionnel, Celtys solution béton - mobilier et équipements urbains, la SNCF, les stands de la transition énergétique avec des démonstrations de minibus à hydrogène, la CNIL - prise de renseignements sur la RGPD, la SAMCLA - système de télégestion des arrosages automatiques, CITOPIA qui est le renforcement de la relation citoyenne digitale, VOOTER qui est une application citoyenne pour la concertation, la banque des territoires avec une information sur la participation et la concertation citoyenne dans les petites villes, MOXO - des véhicules électriques. Nous avons aussi vu le défenseur des droits pour dénouer les litiges du quotidien dans les communes, la voie de la médiation quelle est-elle ? Google, notre ami pour certains, services pour les territoires et collectivités locales. Et bien sûr il y a eu des participations des élus aux conférences suivantes : le Pass culture, un levier pour renforcer l'impact des politiques culturelles des collectivités auprès des jeunes, la sobriété énergétique : des solutions innovantes pour numérique responsable et le matériel ferroviaire léger pour revitaliser les lignes capillaires. Nous avons eu 2 journées bien chargées et bien remplies. Bonne soirée à tous.

Séance levée à 20h34.